



CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE EXTRAORDINAIRE DU 11 MAI 2020

PROCES-VERBAL

Etaient présents : Mme ARINI, M. ASSO, Mme AZEMAR-MORANDINI, MM. BARTOLETTI, BECK, Mmes BENASSAYAG, BORCHIO-FONTIMP, MM. CHIKLI, CIOTTI, Mmes DESCHAINTRÉS, DUHALDE-GUIGNARD, DUMONT, MM. DUPLAY, GENTE, Mme GILLETTA, M. GINESY, Mmes GOURDON, KHALDI-BOUOUGHROUM, MM. KONOPNICKI, LISNARD, LOMBARDO, MARTIN, Mmes MIGLIORE, MONIER, MOREAU, OLIVIER, OUAKNINE, PAGANIN, PIRET, MM. ROSSI, ROSSINI, Mmes SALUCKI, SATTONNET, MM. SCIBETTA, SEGURA, Mmes SERGI, SERVELLA-CIPPOLINI, SIEGEL, M. SOUSSI, Mme TOMASINI, MM. TUJAGUE, VEROLA, VIAUD et VINCIGUERRA.

Etaient excusés : MM. AZINHEIRINHA (pouvoir à Mme OUAKNINE), CESARI (pouvoir à M. GINESY), COLOMAS (pouvoir à M. CIOTTI), CONSTANT (pouvoir à M. SEGURA), Mmes FERRAND (pouvoir à M. BECK), GIUDICELLI, MERLINO-MANZINO, RAMOS-MAZZUCCO (pouvoir à M. ROSSINI), M. TAMBAY (pouvoir à Mme DUHALDE-GUIGNARD).

Etait absent : M. BAUDIN.

L'an deux mille vingt le 11 mai, la réunion du Conseil départemental s'est tenue en visioconférence, compte tenu du contexte sanitaire.

La séance est ouverte à 9 heures 35 sous la présidence de M. Charles-Ange GINESY, Président du Conseil départemental.

M. Le Président.- Bonjour à tous. Je vous propose d'ouvrir notre séance, conformément à l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 qui, fixant les modalités d'organisation des instances délibérantes des collectivités locales dans le contexte de l'épidémie du Covid-19, nous permet de tenir valablement cette séance et de délibérer valablement. Les membres du Conseil départemental ont été convoqués et invités par un lien internet, envoyé par mail, pour participer à cette séance organisée en visioconférence ou en audioconférence. L' élu participant à cette réunion par visioconférence ou en audioconférence est considéré comme présent. Je vous précise que l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 modifie les règles de quorum, soit un tiers des membres présents et représentés avec la possibilité pour chaque élu de disposer de deux pouvoirs. Pour que le quorum soit atteint, dix-huit élus doivent être présents ou représentés. Actuellement, 36 élus sont présents par visioconférence, et nous avons 11 pouvoirs. Le quorum est donc atteint. Je précise que nous sommes également en direct sur la chaîne YouTube du Département. La presse peut donc suivre nos échanges sur ces rapports importants qui concernent une situation inédite.

Le contexte m'invite tout d'abord à faire quelques rappels. Le premier foyer de Covid-19 apparu mi-décembre à Wuhan en Chine, et qui s'est ensuite répandu en France après être passé par l'Italie à partir de janvier 2020, a provoqué une crise sanitaire, sociale, et aujourd'hui économique, qui a entraîné des mesures de mise en quarantaine de certains foyers d'épidémie au niveau régional. Mi-mars 2020, le bilan sanitaire mondial s'élevait à plus de 7 000 morts, et l'Europe était devenue un des principaux foyers de la pandémie. Les médecins généralistes avaient déjà à l'époque privilégié les consultations par téléphone pour éviter les risques de contamination dans les cabinets. Les EHPAD et maisons de retraite avaient aussi interdit les visites. Très tôt, il y a donc eu de l'anticipation de la part des directeurs de ces établissements. C'était quelques jours avant que le confinement ne soit imposé. L'augmentation des cas en France avait entraîné la fermeture effective de nombreux lieux publics non indispensables à la vie du pays, ainsi que de tous les établissements scolaires. Cela avait été annoncé par le Premier ministre dès le 14 mars 2020. C'était pour nous également une prise de conscience au niveau de la montagne, puisque les stations de sports d'hiver avaient dû fermer leurs portes. Sur le plan national, tout cela avait eu une forte répercussion, avec déjà une perte de 20 % d'activité pour tout un pan de l'économie.

Dans la journée du 15 mars 2020, nous nous sommes retrouvés confrontés à une épidémie qui avait gonflé, et avec des malades du coronavirus passés de 4 500 cas à 5 423 cas dépestés. Nous ne savions pas trop où nous en étions au niveau des chiffres, et en comparaison de ceux d'aujourd'hui, il y a eu une véritable explosion. Le dimanche 15 mars avait lieu le premier tour des élections municipales. Le Conseil départemental, réuni en assemblée départementale extraordinaire, avait déjà pris des mesures pour la santé et pour permettre le plan de continuité de l'activité (PCA), avec des aides allant jusqu'à 200 € pour la garde d'enfants. C'est une décision que nous avons prise avant le confinement. En ouvrant cette séance, je veux dire toute ma fierté de présider une collectivité dont on peut dire qu'elle a participé grandement, avec beaucoup d'efficacité, sur le terrain, à faire en sorte que notre département soit aujourd'hui classé en vert. Les choses auraient pu tourner différemment.

Avec le directeur général des services, avec le président de la commission des finances, avec tous les élus, nous avons pris des décisions de proximité. Nous avons voulu agir avec efficacité afin de ne pas rajouter à la cacophonie ambiante de tous les grands experts, très assurés, de tous les petits experts, qui manquent souvent d'expérience mais pas d'assurance, des autres experts qui jouent les rôles de perroquets, et de ceux qui se définissent comme étant des experts en passant à la radio et en attendant des retombées de leur buzz médiatique. Au contraire, avec notre collectivité, nous avons voulu rester pragmatiques. Cela ne nous a pas empêchés d'être des lanceurs d'alerte. C'est ainsi que très tôt, pour protéger les plus fragiles, dès la mi-mars, nous voulions être en alerte. Face à la difficulté de certains établissements dont nous sommes des partenaires privilégiés, comme l'EHPAD de Mougins, nous avons saisi très tôt le directeur de l'ARS, puis le ministre de la Santé. Au passage, je regrette que celui-ci n'ait pas cru utile de répondre à notre courrier. Nous n'avons cessé de demander des mesures sanitaires d'urgence pour nos EHPAD. Nous avons toujours, avec le directeur général des services, et avec l'ensemble de notre administration que je veux remercier, privilégié le temps de l'action.

Le temps du bilan viendra. Souvent, j'ai été confronté à des demandes pour donner notre avis sur la situation. Cela n'a jamais été notre première mission. J'ai toujours préféré entrer dans l'aide utile. Lorsque nous sommes entrés en confinement, le 17 mars à midi, je peux dire aujourd'hui avec fierté que notre collectivité avait anticipé, par une première mesure que je viens de citer et qui permettait aux parents de rester en continuité d'activité, tout en pouvant faire garder leurs enfants. Très tôt, parce que notre collectivité avait un stock de masques – et je veux remercier mon prédécesseur, Eric CIOTTI, qui, avec l'administration de l'époque, avait eu cette volonté de conserver ce stock de masques pour protéger nos EHPAD et nos services d'aide à domicile (SAD) – nous avons pu, grâce à ces 490 000 masques, en pourvoir, dès le 16 mars, nos services d'aide à domicile et nos EHPAD. Dès le 19 mars, nous apportions 77 000 masques au SDIS. Dès le 23 mars, 49 000 masques FFP2 étaient apportés au CHU, à la police, à la gendarmerie, à la police des frontières, aux CRS, avec 53 000 masques dès le 28 mars. Nous avons aidé toutes les intercommunalités qui ont levé le doigt.

Je veux dire ici aux présidents de ces intercommunalités combien je les remercie pour cette complicité que nous avons eue, et pour ce retour sur le terrain. Je pense à Jérôme VIAUD, qui a fait un travail formidable auprès de ses maires. Je pense aux présidents des petites intercommunalités, qu'il s'agisse de celle d'Alpes d'Azur que j'ai l'honneur de présider, ou celle des Paillons, qui, aux côtés des plus importantes, n'ont cessé de militer pour assurer cette solidarité avec les maires confrontés à une lourde responsabilité. 145 000 masques ont ainsi été fournis très tôt par le Département aux intercommunalités. Nous leur avons permis également de commander des masques qualifiés d'alternatifs, et ces masques en tissu commencent aujourd'hui à arriver. Pour le fonctionnement même de nos maisons du département, nous avons utilisé plus de 200 000 masques très tôt sur le mois de mars. Autant dire que sur la protection des biens et des personnes, nous avons été là très tôt.

Nous nous sommes aussi mobilisés sur des aides à la recherche, avec 100 000 € donnés à l'Institut Pasteur, 300 000 € apportés à la recherche départementale, et 1,6 M€ pour l'appel à projets santé. J'apporte une précision sur ce point. Il ne s'agit pas de l'appel à projets santé que nous portons chaque année, mais bien d'un appel à projets santé pour la lutte contre la pandémie. Des dépistages ont aussi été lancés très tôt, en plus des masques. Nous avons demandé que ces dépistages soient réalisés, sans pour autant porter la parole des scientifiques et professeurs de médecine. Nous voulions avoir très tôt des tests PCR dans nos EHPAD pour déterminer quelles étaient les personnes touchées, parmi les résidents comme parmi le personnel soignant. Il fallait engager cette démarche. Nous avons été entendus, mais avec beaucoup de retard. Nous avons perdu beaucoup de temps dans cette histoire. Mais le lanceur d'alerte qu'a été le Département a participé, j'en suis convaincu, à ce que les dépistages soient aujourd'hui mis en action.

Je me réjouis d'avoir pu alerter très tôt le directeur de l'ARS et d'avoir pu signer une convention la semaine dernière pour que l'ensemble des médecins, infirmiers, personnels soignants, et agents de nos services, sous l'autorité de M. PICARD et de Mme TEIXEIRA, puissent intervenir sur le dépistage, avec l'autorisation et sous le couvert de l'ARS. Nous avons également débloqué un fonds de 2,5 M€ pour les professionnels libéraux, avec un remboursement à hauteur de 1 000 € pour des équipements de protection et de télémédecine. Ce fonds a bien fonctionné et apporte une réponse à nos personnels et nos médecins, qui ont été au front dès la première minute. Nous avons aussi débloqué une aide pour les étudiants.

Au-delà de la santé, des masques, de la recherche, nous nous sommes très tôt mobilisés pour l'économie. Nous avons été, et nous pouvons le revendiquer, la première collectivité de France à créer un fonds d'urgence départemental pour les entreprises, les commerçants, les artisans et les agriculteurs. Dans un deuxième temps, lorsque le fonds régional s'est fait jour, nous avons également contribué pour un montant de 2,16 M€. Au total, le fonds départemental pour plus de 8 M€ et les 2,16 M€ apportés à la Région ont permis de lever plus de 14 M€ qui ont aidé les acteurs économiques du département. Avec plus de 300 000 €, nous avons apporté une contribution au plan de communication lancé par le CRT. David LISNARD, Président dynamique de ce CRT, a conduit une bagarre face aux enjeux économiques, avec notamment la ville de Cannes touchée par l'annulation de diverses manifestations, dont le Festival de Cannes. C'est le cas de toute la Côte d'Azur, et nous avons véritablement besoin d'un plan de communication.

Nous avons également débloqué plus de 6 000 tablettes pour le suivi pédagogique des collégiens. Je me réjouis que les uns et les autres, nous soyons satisfaits par ces relations que nous avons tissées avec l'inspecteur d'Académie. Avec l'ensemble des moyens que nous avons pu apporter, les professeurs ont pu assurer une continuité pédagogique à nos collégiens. Aujourd'hui, la rentrée scolaire se fait jour. Je n'ai pas voulu entrer dans la polémique sur la question de savoir si elle devait ou non avoir lieu. Nous avons cette responsabilité de mettre les collèges en état et à la disposition de nos collégiens. Nous y travaillons. Les bâtiments seront nettoyés, désinfectés et préparés. Nous y avons récupéré très tôt des charlottes, des

blouses, et tout ce qu'il était possible de récupérer pour le donner au personnel soignant. Cela sera remis en état pour la rentrée scolaire.

Concernant le plan de continuité d'activité, je veux remercier grandement l'ensemble des agents du Département. Je les remercie avec force, en notre nom à tous, puisque depuis le 16 mars 2020, l'ensemble des services départementaux mettent en œuvre ce plan de continuité de l'activité qui a consisté à réduire certaines activités de la collectivité pour renforcer les missions essentielles dans les meilleures conditions possibles. Malgré les contraintes, les services du Département ont été fortement mobilisés au cours de cette période, avec en moyenne plus de 770 agents en présentiel et 920 agents en télétravail, soit 1 690 agents ayant œuvré au quotidien pour mener à bien les missions prioritaires du Département, qu'il s'agisse de la paie, du soutien aux agents, de la liquidation des paiements, du maintien des allocations, des ouvertures de droits, de la protection de l'enfance, des dotations et subventions aux structures, de l'entretien des routes, de la maintenance des bâtiments et ouvrages d'art, des enjeux de débroussaillage des espaces naturels sensibles, etc. Tout cela a pu être maintenu et a été accompli. Merci à toutes celles et tous ceux qui ont pu se mobiliser pour le permettre.

Aujourd'hui, avec cette séance une nouvelle fois particulière, nous avons à prendre des mesures pour envisager la sortie du confinement. Mais prudence. Nous voyons bien que nous sommes partagés entre la joie de retrouver la liberté d'aller et venir, et l'inquiétude de ne pas tomber dans une possible rechute. Il faut y prendre garde. La prudence s'impose, le retour à l'économie doit se faire, la reprise aujourd'hui ou demain de l'ensemble du milieu scolaire doit permettre aux parents de se rendre disponibles pour reprendre l'activité économique. Pour cela, il faut que notre collectivité se mobilise, encore et toujours.

Nous avons donc un plan départemental exceptionnel sur la solidarité seniors handicap 06. Nous aurons à en débattre, à le voter, à l'amender et le valider. Augmentation immédiate de la valeur du point GIR départemental qui passe de 6 € à 6,20 € : c'est un engagement fort de 750 000 € pour notre collectivité. A cela, s'ajoute la création d'un soutien exceptionnel Covid-19 pour le fonctionnement des EHPAD pour 1,2 M€ permettant de compenser en partie les frais supplémentaires directement liés à la crise du Covid. De même, nous maintenons le dispositif de distribution des matériels de protection pour les EHPAD et les services d'aide à domicile, avec également, dans 158 EHPAD, le lancement de 21 résidences autonomie avec une plateforme « Happy visio ». Des masques chirurgicaux ont par ailleurs été remis par la Poste aux 21 232 bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), avec aussi le plan Seniors auquel le Département continue d'apporter sa solidarité.

Dans le cadre du plan de soutien à l'économie et au secteur du tourisme, il s'agit d'un ré-abondement de 5 M€ au fonds d'urgence départemental à destination de toutes les entreprises des Alpes-Maritimes. Cette décision que je vous propose s'inscrit dans la réussite de ce plan à propos duquel le président de la Chambre de commerce et d'industrie m'a écrit pour m'indiquer que ce plan avait offert une vraie solution de soutien aux entreprises. Ce plan a enregistré un nombre considérable de demandes et n'a de ce fait plus pu intégrer de nouveaux dossiers à partir du 21 avril. Plus de 1 400 entreprises ont été aidées grâce à ce plan, et environ 300 demandes sont encore en attente de satisfaction. Nous sommes donc sollicités

pour le ré-abonder, et c'est ce que je vous soumetts. Je vous propose aussi un vote de principe pour la participation du Conseil départemental des Alpes-Maritimes au dispositif lancé par le président de la Région avec le chèque-vacance au secours du tourisme.

Sur le plan santé, nous en avons beaucoup discuté, notamment avec le président de la commission des finances. L'enjeu financier est important. Nous proposons la création d'un fonds de 5 M€ de soutien pour la mise en œuvre des protocoles sanitaires pour les professionnels recevant du public. Il prendra la forme d'une subvention plafonnée à 1 000 €. De même, nous proposons l'extension du fonds exceptionnel de soutien aux professionnels de santé à d'autres professions médicales et paramédicales : les pédicures, les podologues, les orthophonistes et les orthoptistes...

Toujours sur le plan sanitaire, pour les acteurs du tourisme, nous proposons la création d'un fonds de 5 M€ destiné aux restaurateurs, hôteliers et plagistes, afin d'adapter leurs établissements aux nouvelles normes sanitaires. Cela prendra la forme d'une subvention d'un montant plafonné à 3 500 € sur leurs investissements. Sur ce rapport, nous aurons une note au rapporteur qui permettra d'aider les établissements qui seraient interdits d'ouverture aujourd'hui de par leur classement dans une activité à risque.

Nous proposons aussi un plan de soutien aux acteurs culturels et sportifs, avec le versement en intégralité des subventions votées en 2020 à plus de 500 acteurs culturels pour 8 M€, et avec le maintien des subventions de fonctionnement pour tous les acteurs du sport dont les événements n'ont pu avoir lieu pendant la période de confinement, pour 1,4 M€. Nous avons aussi le maintien des Soirées Estivales. Nous avons communiqué à ce sujet, et bien évidemment, ces événements ne se réaliseront qu'à la condition de pouvoir être autorisés et sans danger. Evitons de nous placer dans des situations où nous favoriserions la propagation d'un virus qui reviendrait à la charge. Il n'est pas question de cela. En revanche, il est question d'aider le monde de la culture et ceux qui nous ont fait confiance depuis des années avec le succès des Soirées Estivales. Si nous n'arrivons pas à réaliser la soirée pour laquelle nous avons contracté et apporté l'avance, elle sera réalisée ultérieurement.

La continuité du service public et les dispositifs d'aides ont largement été couverts par le déploiement des outils numériques. Je veux rendre hommage à ceux qui ont conduit le SMART Deal dans notre collectivité, avec ces 800 agents équipés en matériel de télétravail dès le début du confinement. Plus de 1 000 agents ont été mobilisés tout au long de la crise, sur l'ensemble des dispositifs d'aides accessibles intégralement via la plateforme « mesdemarches06.fr ». Citons aussi la solidarité avec les plus fragiles grâce au recrutement de bénévoles sur « monvoisin06aducoeur.fr », ou la mise en place d'une intelligence artificielle répondant aux questions liées au COVID et aux dispositifs départementaux sur le site du Département. Il y a une chose à regretter, c'est que sur le plan du SMART Deal nous n'ayons pas pu aller plus vite, car véritablement, nous découvrons aujourd'hui avec le confinement les solutions que peut nous apporter le numérique. Ce confinement nous a apporté la découverte de ce monde numérique avec des relations en visio et en audio, avec des atouts et avantages sur le plan de l'environnement.

Au sujet justement de l'environnement, nous pouvons lire aujourd'hui dans notre quotidien régional que la montagne réouvre, que le Parc du Mercantour réouvre, que les parcs naturels départementaux ont à nouveau été réouverts par le préfet des Alpes-Maritimes. Nos services sont pleinement mobilisés pour que là-aussi, il soit possible de nous promener dans nos parcs à moins de dix personnes. Concernant les pistes cyclables, nous avons anticipé sur la décision que nous avons prise à l'automne de nous lancer sur ce sujet, avec notamment la piste qui traverse notre département sur le littoral d'est en ouest avec l'EuroVelo 8. A la sollicitation du maire d'Antibes, également président de la CASA, nous avons anticipé la réalisation de cette piste cyclable départementale entre Villeneuve-Loubet et Antibes. Cela verra le jour dans la semaine qui vient, et nous aurons l'occasion d'y revenir avec un lancement officiel et une belle inauguration.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais vous dire pour l'ouverture de cette séance qui va nous amener, j'en suis convaincu, à prendre de très belles décisions. Je vous remercie.

Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- M. le Président, mes chers collègues, c'est notre troisième assemblée depuis le début de cette crise sanitaire, économique et sociale. Nous avons déjà pris un grand nombre de mesures dans notre département, des mesures de solidarité et d'accompagnement pour nos concitoyens. Nous savons que le budget 2020 va être difficile à tenir pour nous, comme pour toutes les collectivités, puisqu'il a été annoncé un déficit cumulé de 15 milliards sur l'ensemble des collectivités. C'est terrible, mais il faudra faire front. Pour le Département, les dépenses de solidarité vont sans doute exploser et nous devons y faire face, comme nous le faisons aujourd'hui, et comme nous l'avons fait dans les deux précédentes assemblées. Notre courbe des dépenses de solidarité sera l'inverse de celle des droits de mutation : l'une va grimper, l'autre va sans doute descendre. C'est une équation difficile.

Avec les effets catastrophiques de cette crise sur l'économie, nous allons avoir à accompagner un nombre plus important de personnes qui se retrouvent déjà au chômage, soit ponctuellement, soit de façon plus définitive, et qui s'inscrivent pour bénéficier du RSA. La précarité et la pauvreté vont se développer. Fin mars, et après seulement 15 jours de fermeture, le chômage avait déjà grimpé de 14,4 %, dans le département, soit 10 000 demandeurs d'emploi de plus, rien que dans le département, et dans la catégorie A. Sans compter la plupart des contrats temporaires annulés, notamment pour l'événementiel et le tourisme.

Nous aurons aussi des situations aggravées au niveau de l'aide à l'enfance, et donc des besoins plus importants, par ce long confinement qui a exacerbé toutes les violences intrafamiliales. Nous aurons à soutenir les femmes victimes de violences, dont le nombre a augmenté aussi, et nous aurons à intensifier notre aide auprès des associations et institutions qui s'en occupent car elles sont déjà débordées.

Concernant les femmes, justement, leur rôle de combattantes en première ligne a été souligné. Si le président de la République a utilisé la métaphore de la guerre, j'utilise le mot de

résistantes pour ces femmes, habituellement invisibles sur le plan social, qui ont fait preuve d'un courage et d'une ténacité exemplaires. Parce que, à 90 % ce sont des femmes qui ont tenu le terrain, le front comme on dit en guerre. 91 % des aides-soignants, 83 % des enseignants du premier degré, 90 % du personnel des EHPAD, 90 % des caissiers et 97 % des aides à domicile sont des femmes. Des métiers souvent peu reconnus à leur juste valeur, tant sur le plan salarial que social, mais plus que jamais apparus comme essentiels. Je parle de toutes les soignantes, infirmières, médecins, personnels d'entretien, aides-soignantes en hôpital ou en libéral, je parle des aides à domicile qui ont continué leur travail chez les personnes âgées ou handicapées, je parle des soignantes des EHPAD qui ont travaillé dans des conditions à haut risque à certains endroits, s'enfermant parfois sur place pour ne pas transmettre le virus à l'extérieur ou le ramener à l'intérieur. Je parle des caissières de supermarchés, ayant travaillé sans protection. Je parle de toutes celles dont on ne parle jamais et qui ont permis à notre pays de continuer à vivre et à la population de s'alimenter quand tout s'arrêtait. J'espère qu'elles ne subiront pas le sort des résistantes de la seconde guerre mondiale, qui ont été vite oubliées dans la mémoire collective. J'espère que nous aurons à l'avenir plus d'attention et de respect pour elles, qui sont souvent si peu considérées.

Dans le rapport Santé, vous proposez une augmentation du salaire horaire des aides à domicile. C'est une bonne nouvelle. Nous vous en remercions. Et j'espère que d'une façon générale, nous aurons une attention particulière pour toutes celles et tous ceux des agents qui ont continué à travailler pendant cette grande peur de la contamination : agents de collecte, forces de police, agriculteurs, enseignants requis pour les enfants des soignants, dans les maisons de l'enfance, dans les centres d'accueil des personnes à la rue.

Mais je suis positive et je pense que d'une crise il faut savoir rebondir. La crise a provoqué des prises de conscience importantes, et je dois souligner, M. le Président, que vos deux piliers de la nouvelle politique du Département sont totalement dans le coup. GREEN Deal et SMART Deal sont aujourd'hui parmi les armes les plus importantes pour sortir de la crise aussi positivement que possible, et elles sont complémentaires. Nos concitoyens auront remarqué que l'arrêt de l'activité économique, brutal et total, a provoqué des adaptations que nous pourrions optimiser dans nos politiques. Parmi celles-ci le télétravail. Vous avez équipé, même si ce n'est pas encore terminé, le département, jusque dans ses confins, avec la fibre. C'est une des conditions de la pérennisation de ce télétravail. Nombre d'agents du public et du privé, nombre d'entreprises, ont découvert que c'était possible, gérable et efficace, en adaptant les outils informatiques. Imaginons que dès demain, 20 % des travailleurs de notre département passent en télétravail : finis les grands embouteillages des heures de pointe, et finis les pics de pollution correspondant aux heures de pointe. Il y a là vraiment une piste réelle face au problème de la saturation de la circulation dans notre département. Cette piste doit être travaillée par le Département et par tous les acteurs économiques.

Deuxièmement, vous avez lancé un plan vélo, avec la Région et les intercommunalités et quelques communes volontaires, pour développer l'usage du vélo dans les trajets domicile-travail. Là aussi, c'est une solution à nos embouteillages. Là aussi, nous sommes dans le juste et l'avenir, et nous vous soutenons totalement. Nous nous sommes engagés dans le

développement de l'agriculture de proximité, dans la production, dans la distribution et dans le bio. Là aussi, cette crise a démontré que nous avons vu juste. Les Maralpains ont montré leur désir d'avoir plus de points de vente de cette production locale sur notre territoire, puisque certains étaient en effet trop éloignés. Cela s'est fait jour, et il faut poursuivre. Il y a eu une prise de conscience de ce que signifiait l'autonomie alimentaire, et cela aussi nous pouvons y répondre.

Une autre prise de conscience est la nécessité culturelle. Là aussi, grâce aux réseaux, nous avons pu occuper le terrain pour offrir à nos concitoyens confinés des activités culturelles et éducatives. Mais la fermeture des médiathèques, cinémas, librairies, musées, l'annulation des manifestations et festivals, dont les plus grands, ont fait apparaître, en creux, par le manque, à quel point la vie culturelle est nécessaire et vitale pour l'économie et pour le tourisme. Nous vous remercions d'avoir maintenu les subventions pour les associations culturelles et sportives.

La puissance et la soudaineté de cette crise ont fait apparaître des besoins plus essentiels et ont fait ressortir qu'il y avait encore des espaces naturels sur nos territoires et qu'il était urgent de les préserver. Cela a montré aussi que l'on pouvait agir sur le climat, ce qui est capital aujourd'hui. Cela a fait ressortir que l'on pouvait choisir dans nos besoins de consommation entre l'utile et l'inutile, entre le principal et le secondaire, entre l'indispensable et ce dont on peut se passer. Mais le plus rassurant dans cette crise, c'est la solidarité et l'engagement dont ont fait preuve nos concitoyens. De la fabrication massive de masques textiles, aux portages de repas, de livres à domicile, à l'accompagnement des personnes fragiles, ils, elles, parce que ce sont des femmes le plus souvent, ont rendu plus soutenables ces longues semaines de confinement. Pour préparer le monde d'après, comme on dit aujourd'hui, nous avons des atouts concrets, réels, pragmatiques, des actions déjà en cours, que je viens de citer. Je suis à la fois pragmatique et idéaliste et je pense que ce monde différent, dont chacun rêve aujourd'hui, nous pouvons le mettre en œuvre à notre niveau, départemental ou communal, de façon concrète et efficace. Nous avons les moyens de le faire. Je suis de celles et de ceux qui pensent que l'avenir dépend aussi de nous, même si nous avons pour cela un énorme travail à continuer.

M. Le Président.- Je vous remercie pour ces points qui nous rassemblent sur le GREEN Deal et le SMART Deal. Ce sont effectivement deux politiques qui anticipent sur quelques difficultés que nous avons à connaître, et peut-être sur un monde nouveau que nous voulons construire, sans pour autant jeter l'anathème sur cette société qui est ce qu'elle est et qui nous donne encore aujourd'hui, malgré les difficultés du moment, un confort de vie à nul autre pareil. Je ne veux donc pas apporter une critique systématique au passé, mais nous pouvons grandement l'améliorer et, j'en suis convaincu, nous sommes ensemble sur des réflexions qui peuvent nous y amener.

Vous avez souligné un point qui n'est pas de notre responsabilité, avec le chômage, la situation des femmes fragilisées, l'aide à l'enfance, la précarité dans laquelle nous sommes. Une prise de conscience, dans cette difficulté du moment, me fait dire que depuis le début, nous avons tout fait pour partager et mettre à l'abri ceux dont nous n'avons pas la

responsabilité, comme les caissières des supermarchés. Tout ce personnel, à un moment donné, a été un peu protégé par les élus locaux qui sont les relais que nous avons pu aider sur le terrain. Bien évidemment, nous avons beaucoup de travail à faire, et c'est ensemble que nous pourrions continuer à œuvrer dans ce sens. Merci en tous cas pour vos propos, pour votre solidarité et votre soutien à nos actions, et pour vos remerciements aux équipes du Département qui ont travaillé sur le terrain.

M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- M. le Président, vous avez rappelé en détail les actions menées par le Département, les engagements pris, les initiatives prises au cours de la cinquantaine de jours qui se sont écoulés depuis le début du confinement. Ce sont des actions très diverses touchant à tous les secteurs de nos interventions, mais allant également au-delà, sur le plan de l'économie qui n'est pas de notre responsabilité. Toutes ces actions, nous les avons décidées ensemble, puisque nous avons pensé comme vous qu'elles étaient absolument nécessaires dans cette période difficile. Vous avez également souligné que ce travail avait été fait sans entrer dans ces surenchères qui polluent les échanges, les discussions et les décisions. Nous l'avons fait avec sobriété, et je vous en remercie très sincèrement. Le sérieux en la matière compte beaucoup.

Il faudra que nous sachions ici, à notre échelle, tirer les enseignements de ce qui aura été aggravé ou de ce qui n'aura pas fonctionné. Il y a beaucoup à faire dans ce domaine, mais certains volets dépassent les responsabilités de notre collectivité.

Pour aujourd'hui, ce que vous nous proposez dans les rapports s'inscrit dans la continuité de ce que nous avons mis en place, avec quelques points que je souhaite évoquer et sur lesquels nous reviendrons. En ce qui concerne la continuité des services du Conseil départemental, vous avez à juste titre rendu hommage aux agents, comme nous rendons hommage aux agents de toutes nos collectivités. Tous ont été à la hauteur de la situation. Il faut le souligner, d'autant que le service public, hors des périodes de grande difficulté où sa présence s'avère absolument indispensable, est souvent dénigré par certains qui oublient d'en souligner les valeurs et l'importance. Nous reviendrons également sur de nouvelles mesures en matière de tourisme et d'activité, avec un volet qui concerne les restaurateurs et les hôteliers, en espérant que les mesures toucheront l'ensemble des acteurs du département, y compris ceux du moyen et du haut pays qui souffrent tout autant que ceux du littoral.

Merci également d'avoir ajouté un effort financier en faveur de plusieurs associations ou organismes œuvrant dans le domaine du social pour permettre à ces structures d'aider souvent les familles qui sont en grande difficulté. Si le soutien à l'économie était indispensable, le soutien dans le domaine social est également extrêmement important. Nous reviendrons sur deux sujets en particulier. Le premier est le plan départemental Seniors Handicap 06 qui concerne la protection des personnes fragiles à domicile et en EHPAD. C'est l'occasion aussi de rendre un hommage appuyé à tous les personnels de ces établissements qui travaillent depuis une cinquantaine de jours dans des conditions particulièrement difficiles, tenant pour une part à l'insuffisance criarde des moyens humains et financiers que nous avons souvent

soulignée dans cette assemblée. Il y a là à prendre des mesures immédiates et importantes, en tirant des enseignements de ce qui s'est passé, même si nous pouvons nous féliciter que notamment dans les EHPAD publics, le travail a été bien fait et a permis de limiter le nombre de cas graves. Je touche du bois puisque tout peut changer demain.

Le deuxième sujet est celui de l'ouverture des collèges. Nous sommes réservés sur ce point. Quand nous faisons la balance entre les risques qui continueront d'exister quelle que soit la qualité des mesures prises dans les collèges, et l'avantage sur le plan de l'enseignement, je pense que le jeu n'en valait pas la chandelle. Ce n'était pas à nous de décider. C'est une décision de l'État. Nous sommes, pour notre part, très réservés.

Voilà ce que je voulais souligner. Nous reviendrons de toute façon sur un certain nombre de points dans les rapports qui seront présentés.

M. Le Président.- Merci M. TUJAGUE. Nous voyons que la difficulté du moment nous rassemble très sérieusement autour de préoccupations que nous partageons. Le discours général ne donne pas lieu à la fourniture du détail que nous présenterons dans chaque rapport. Mais merci de votre analyse, et merci de souligner, comme l'a fait Mme GOURDON, que cette difficulté va nous conduire à des conséquences financières importantes. Si nous tentons aujourd'hui d'apporter une aide à l'économie, c'est bien évidemment dans un contexte général, pour soutenir l'emploi et éviter d'avoir du chômage, du chômage de longue durée, du RSA. C'est donc pour éviter que les drames ne se produisent, et c'est dans ce sens-là que nous vous proposons une intervention économique. Merci de votre solidarité, de votre union, et de votre unanimité sur ce que nous présentons, malgré les différences qui peuvent exister dans nos approches.

Sur les collèges, je me suis souvent interrogé, comme vous tous : faut-il s'avancer sur une date de reprise ? Personnellement, je pensais que la reprise devait se faire au mois de septembre. Je n'étais pas du tout sur une reprise au printemps. Mais à partir du moment où le ministre décide de cette reprise, nous regardons les conséquences économiques, et je me dis que quelque part, la jeunesse n'est que très peu touchée par ce virus et par la propagation de celui-ci. Si les mesures sont respectées, cela peut participer à un redémarrage de l'économie. C'est un peu le sens de notre réflexion, mais je ne prétends pas sur ce sujet avoir d'idée arrêtée.

Je cède à présent la parole au Président de la commission des finances, M. CIOTTI.

M. CIOTTI.- Je vous remercie M. le Président. Mes chers collègues, je suis heureux de vous retrouver pour cette journée particulière, qui est tout un symbole, puisque c'est aujourd'hui que commence le déconfinement. C'est aujourd'hui que nos concitoyens vont retrouver une part de liberté dont ils étaient dépourvus pour une raison bien légitime. Ce confinement a été nécessaire. L'histoire montrera peut-être si cette stratégie était la bonne. En tous cas, compte tenu des faiblesses, du manque d'anticipation, du défaut cruel de masques, du défaut majeur de tests, de l'absence de stratégie de suivi et d'isolement des malades à partir du début du mois de mars, c'était la seule solution pour mieux protéger les Français.

Nous sommes aujourd'hui ensemble pour partager cette satisfaction d'un déconfinement progressif, mais également protecteur puisqu'il ne doit pas être départi d'une attitude de prudence. Il doit s'accompagner de toutes les préconisations que nous connaissons. Je fais confiance aux Français pour que ce déconfinement soit réussi.

Je l'ai dit depuis le début, je n'ai aucune confiance en revanche dans la façon dont le Gouvernement gère la crise. Il suffit de voir encore ce matin : le décret qui doit prévoir le déconfinement n'est pas arrivé à l'heure, et la loi n'est toujours pas promulguée alors que la date du 11 mai pour le déconfinement avait été annoncée il y a plusieurs semaines. C'est un signe supplémentaire de l'amateurisme cruel qui caractérise ce Gouvernement depuis le début de la crise, sans parler des contre-vérités, des mensonges flagrants sur l'utilisation des masques, sur leur gestion, sur l'absence de commandes alors que les autorités sanitaires responsables avaient émis des recommandations précises et écrites en ce sens en 2018 et en 2019. Je rappellerai les chiffres : 1,7 milliard de masques lorsque Nicolas SARKOZY a quitté l'Elysée en 2012, 750 millions en 2017 à l'arrivée d'Emmanuel MACRON, et 100 millions en janvier 2020. Si nous avions disposé d'1,7 milliard de masques, toute la population française aurait pu en disposer dès le mois de février. Je signalerai aussi, et c'est un sujet qui me tient à cœur puisque j'ai été un des premiers à l'évoquer au plan national, en tous cas je l'avais demandé au Premier ministre dès le 23 février et j'intervenais en ce sens à l'Assemblée nationale le 25 février : il n'y a eu aucune fermeture de nos frontières, ce qui a favorisé une propagation très rapide du virus. Nous voyons bien aujourd'hui que les pays qui ont mieux réussi que nous et qui déplorent beaucoup moins de victimes sont les pays de l'Europe centrale, qui ont observé immédiatement une fermeture totale et stricte de leurs frontières. Ce sont aussi les pays du Sud-est asiatique qui ont procédé immédiatement à des tests généralisés et massifs, qui ont facilité le port généralisé du masque pour leurs populations, et qui ont mis en place des procédures individualisées de suivi qui ont permis d'isoler les malades. Nous n'avons naturellement tenu aucun compte de cette situation, et nous avons été en défaut sur ces trois sujets : les masques, les tests, l'isolement.

Dans ce contexte de défaut d'un Gouvernement et d'absence de cap d'un chef de l'État plus soucieux de grandes envolées lyriques ou de communications désordonnées, il y a eu des hommes et des femmes remarquables, et je veux aujourd'hui m'associer à la reconnaissance qui leur est exprimée de manière unanime par notre assemblée. Cela concerne bien-sûr le personnel soignant tout d'abord. L'hôpital a tenu le choc, malgré la pression qu'il a subie et les défauts de matériel qu'il a connus. Les personnels médicaux, soignants, aides-soignants, administratifs, techniques, ouvriers, d'entretien, ont été exemplaires et formidables. De même dans nos EHPAD, tous ont été au rendez-vous de l'engagement. Saluons aussi tous ceux qui ont assuré la chaîne logistique, le suivi du secteur agroalimentaire, ceux qui ont garanti notre sécurité, nos policiers, nos policiers municipaux, nos gendarmes, là encore dans des situations souvent indignes et honteuses où nos policiers étaient contraints de faire des contrôles sans masques ni éléments de protection, là aussi par un défaut d'anticipation.

Des policiers ont aussi été contraints d'observer des consignes de moindre intervention, c'est-à-dire une forme d'invitation à détourner le regard sur les violations répétées du confinement

dans certains lieux et quartiers. Je veux dire tout particulièrement, après les incidents extrêmement graves qui se sont produits dans le quartier des Moulins vendredi soir, mon soutien aux policiers blessés, en demandant une nouvelle fois, comme je l'ai fait à plusieurs reprises à l'Assemblée nationale, que la loi républicaine soit observée partout et par tous. Pour moi, il est absolument indigne d'une République qui se respecte que certains citoyens dans certains territoires continuent de défier les lois de la République, comme c'est le cas en permanence. Il est temps, ou il sera temps à l'avenir qu'un jour, face à ces petits caïds qui vivent du trafic de la drogue et qui depuis des années multiplient les provocations à l'égard de notre Nation, nous nous donnions les moyens et nous exprimions la volonté de mettre un terme aux actes de ceux qui considèrent en permanence que leurs règles et trafics sont supérieurs aux lois de la République.

Dans ce contexte, comme cela l'a été dit, notre assemblée a été au rendez-vous de la mobilisation. Le Président a dressé tout à l'heure la liste exhaustive de toutes les actions qui nous ont mobilisés depuis le début de cette crise, avec notamment la distribution de masques à tous les seniors de notre département, ou en tous cas les plus fragiles et ceux recensés dans le plan Seniors en action du Département. Près de 50 000 seniors du département des Alpes-Maritimes auront ainsi reçu chacun 10 masques chirurgicaux, c'est-à-dire les seuls dont l'efficacité est véritablement avérée scientifiquement. Nous avons exprimé notre soutien et notre engagement auprès de nos aînés en créant pour nos EHPAD une procédure de test conduite par la brigade départementale, avec 8 médecins et 6 infirmiers. Nous avons procédé à un soutien massif à l'activité économique, avec une distribution là-aussi extrêmement importante de plus de 100 000 masques aux acteurs économiques de notre département. Je pense aux artisans, aux commerçants, aux taxis, aux avocats. Nous avons, avec le Président, reçu les deux bâtonniers du département des Alpes-Maritimes, puisqu'il fallait aussi que le service public de la Justice reprenne une action trop fortement interrompue, ce qui montre là aussi une défaillance de l'État. Nous apportons aussi un soutien aux acteurs économiques du département, en convention et en partenariat avec la Région et les intercommunalités.

Nous avons voulu être au rendez-vous d'une mobilisation qui doit être générale pour mieux protéger les Français, mais nous n'ignorons pas aujourd'hui la lourdeur du bilan qui frappe notre département et notre pays, avec plus de 220 victimes dans le département des Alpes-Maritimes, avec des familles touchées au cœur, avec aussi une immense inquiétude quant à la reprise de l'activité économique. Nous sommes encore au cœur d'une crise sanitaire majeure. Nous sommes à la veille d'une crise économique d'une ampleur sans doute inédite, avec les conséquences sociales que nous imaginons. C'est pour cela que notre devoir est d'être mobilisés, notamment dans notre engagement sanitaire et social.

C'est tout l'objet de cette séance, que nous avons préparée avec le président du Département, pour répondre pragmatiquement aux attentes des professionnels de santé. L'aide de 1 000 € pour qu'ils puissent acquérir leurs équipements de protection a été extrêmement utile. Beaucoup de demandes sont parvenues à notre collectivité. Nous avons la volonté, dans le même esprit de protection sanitaire, d'étendre ce dispositif aux commerçants et artisans qui vont rouvrir, puisqu'ils seront confrontés à des dépenses de protection. Ils vont devoir acheter

des masques, des gants, des hygiaphones. Je pense par exemple aux taxis qui vont devoir mettre une protection dans leur véhicule. Toutes ces dépenses vont générer des coûts supplémentaires. Nous voulons faire en sorte que ces commerçants puissent se protéger et protéger leurs clients, en évitant qu'il y ait une diffusion du virus dans leurs établissements. C'est donc une motivation sanitaire qui nous guide fortement aujourd'hui.

Ce sont donc des mesures concrètes et simples que nous voulons mettre au service de nos concitoyens. Le temps viendra naturellement de tirer toutes les conséquences de ce qui s'est passé et de construire sans doute une société différente, avec une exigence de relocaliser nos activités dans notre pays, avec une exigence de travailler sans doute différemment, et nous avons pris des habitudes qui ont démontré que, par des usages nouveaux, la relation au travail pouvait être différente, avec également des usages nouveaux en matière de déplacement. Tout cela est devant nous, et nous devons tous y apporter notre contribution. Il y aura aussi une exigence très forte de relancer l'investissement public et de soutenir l'activité pour éviter que ce séisme sanitaire ne se transforme en séisme économique qui emporterait avec lui des dizaines de milliers d'emplois dans notre département, et peut-être hélas des millions dans notre pays.

Voilà mes chers collègues ce que je souhaitais souligner à ce stade, en me réjouissant de la mobilisation forte, claire et pertinente de la collectivité départementale qui a assumé son rôle et sa mission dans cette période extraordinairement difficile.

M. Le Président.- Je vous remercie. Vous êtes mobilisé sur les bancs de l'Assemblée nationale pour porter la voix des Alpes-Maritimes et pour tenir vos gouvernants en alerte. Nous en avons eu besoin durant cette période, de l'aveu même du président de la République qui a reconnu les carences de l'État avec cette mission régaliennne sur le plan de la santé qui aujourd'hui n'a pas véritablement fait œuvre utile partout où elle aurait pu le faire. Il y a des réglages et du travail à faire. Au-delà de la nouvelle philosophie pour un monde nouveau que tout le monde appelle de ses vœux, il y a aussi cette continuité des missions de l'État qu'il va falloir repréciser. Les parlementaires, l'Assemblée nationale et le Sénat joueront un rôle très fort. Il y a eu un débat pour toutes celles et tous ceux qui ont été reconnus sur le terrain, notamment les maires il y a quelque temps de cela au Sénat, sur cette question de la part de responsabilité. Le débat est engagé. Il faudra que l'Assemblée nationale y revienne. En tous cas, pour notre part, dans le cadre de la loi 3D, nous avons élaboré quelques pistes concernant la responsabilité dans nos EHPAD, ou sur le secours en montagne. Mais il s'agit d'un autre sujet.

3. **EPIDEMIE DE CORONAVIRUS COVID-19 : PLAN SANTE**

M. CIOTTI.- Nous avons ensemble, à l'unanimité, le 17 avril dernier, souhaité mettre en place un fonds d'urgence exceptionnel pour faciliter l'équipement des professionnels de santé libéraux : médecins, chirurgiens-dentistes, infirmiers, etc. Au début de cette crise, ils s'étaient trouvés totalement dépourvus d'équipements. Le Département en a fourni à certains, et nous avons permis aussi qu'ils puissent eux-mêmes procéder à ces acquisitions. Nous souhaitons aujourd'hui étendre ce dispositif à toutes les professions

médicales et paramédicales, en ajoutant notamment les pédicures, les podologues, les orthophonistes, les orthoptistes et les ostéopathes.

Je vous propose également, pour les dispositifs de téléconsultation qui pouvaient bénéficier de ce fonds d'urgence exceptionnel, d'étendre cela à toutes les professions habilitées à pratiquer la téléconsultation : les sages-femmes, les orthophonistes, les ergothérapeutes, les psychomotriciens, les infirmiers et les kinésithérapeutes. Je vous précise que pour l'instant, ce dispositif sera calqué sur la durée de l'état d'urgence sanitaire. D'après la loi votée le 9 mai, qui n'est à cette heure toujours pas promulguée, ce dispositif s'arrêtera le 10 juillet prochain.

Je vous propose également de faire en sorte que la convention avec Doctolib, validée le 17 avril, soit prolongée jusqu'au 31 mai, avec la mise en place de téléconsultations jusqu'au 30 avril dans 7 centres du département. De même, je vous propose de proroger jusqu'au terme de l'état d'urgence le dispositif de primes aux étudiants qui ont été mobilisés, que ce soit à l'hôpital ou dans nos EHPAD. Ce dispositif doit être mieux connu, et j'invite tous ceux qui pourraient porter ce message à le faire.

Ce rapport propose également d'étendre le dispositif de soutien au-delà des professions médicales, à tous ceux qui vont avoir l'exigence et la nécessité d'acquérir du matériel de protection, à la fois pour la reprise de leur activité économique, pour protéger leurs clients, et pour se protéger eux-mêmes. Je pense aux artisans, aux commerçants, aux indépendants, tous ceux qui vont recevoir du public. Pour un coiffeur, les frais de reprise d'activité sont d'environ 1 000 €. Pour un taxi, il s'agira aussi de plusieurs centaines d'euros pour installer une protection dans leur véhicule. Ce sont des exemples concrets. Ces commerçants et artisans pourront être remboursés par le Département des Alpes-Maritimes à concurrence de 1 000 €. Seront éligibles à ce fonds, les équipements de protection et d'hygiène, qu'ils soient durables ou jetables, comme les masques, les gants, les blouses, etc. Ce sont souvent des investissements de plusieurs centaines d'euros selon la taille des commerces. Les demandes devront être faites sur la plateforme du Département « mesdemarches06.fr ».

Dans ce rapport Santé, nous avons voulu également adresser l'expression de la solidarité aux travailleurs les plus modestes, notamment ceux qui bénéficient de l'allocation RSA. Depuis le 16 mars, 702 ouvertures ou renouvellements de droits au RSA ont été accordés, en tenant compte de la situation économique et sociale actuelle présente, et non pas du revenu du trimestre passé. Une personne ayant connu une chute brutale de ses revenus au mois de mars bénéficie aujourd'hui de la prise en compte de son dossier. Cela représente une dépense supplémentaire de 300 000 € pour notre collectivité pour le premier mois.

Enfin, dans ce rapport, avec le Président, nous avons voulu bâtir une véritable démarche à l'égard de nos établissements sociaux et médicosociaux, et en particulier pour nos EHPAD. Je le répète, notre souhait porte sur la généralisation des tests dans les établissements sociaux et médicosociaux. Cette généralisation a tardé. Nous l'avons demandée, avec le président du Département, par un courrier au ministre et au directeur général de l'ARS dès le 24 mars. Aujourd'hui, ces tests ne sont toujours pas effectués partout et pour tous, notamment dans les

EHPAD. Cette absence de réponse concrète sur le terrain réside souvent dans le déficit de capacités opérationnelles.

Pour pallier ce manque, nous avons constitué une équipe mobile départementale, composée de médecins et d'infirmiers qui travaillent aujourd'hui sur des prélèvements, avec le concours et en convention avec des laboratoires et des EHPAD. La semaine dernière par exemple, un test généralisé a été fait sur l'EHPAD Pauliani à Nice qui compte plus de 200 résidents. 12 tests positifs sont apparus, alors qu'aucune personne n'était symptomatique. Il s'agissait de tests PCR. Je prends cet exemple qui a permis de prendre des mesures encore plus fortes de protection de nos aînés. Cela démontre bien que l'utilité de tests généralisés est avérée pour mieux protéger nos anciens dans nos EHPAD. Je précise aussi que nous avons voulu prendre en charge, notamment pour les EHPAD, à 100 %, les frais de réalisation des tests pour la partie qui n'est pas couverte par l'assurance maladie. Nous avons pour cela signé un protocole pour mieux articuler nos démarches avec l'ARS. Nous voulons aller plus loin pour faire en sorte que ce dispositif soit prolongé jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, c'est-à-dire jusqu'au 11 juillet prochain. Voilà M. le Président les éléments sur la rapport Santé.

Il y a une note au rapporteur qui concerne l'aide apportée au commerce de détail alimentaire. Il vous est proposé de la limiter aux magasins d'alimentation générale. Les alimentations générales ont une surface de vente inférieure à 120 m². Les supérettes ont quant à elles une surface comprise entre 120 et 400 m². Au-delà de 400 m², les entreprises appartiennent au secteur de la grande distribution. Il vous est donc proposé de modifier le rapport comme suit : les commerces de détail alimentaire d'une surface de vente inférieure ou égale à 120 m² et non alimentaires, les restaurants recevant du public, les travailleurs indépendants en charge du transport des personnes devront adapter leur activité aux nouvelles normes sanitaires engendrant un coût supplémentaire non négligeable, alors même que la plupart connaissent des difficultés de trésorerie du fait de la fermeture de leur établissement.

M. Le Président.- Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Sur ce point, j'avais demandé que ce soit précisé, puisque je souhaitais que nous distinguions les commerces de proximité et la grande distribution. Il était donc intéressant de préciser cette dimension.

M. Le Président.- Je vous remercie. Votre précision était plus qu'utile et le sera encore plus sur le terrain.

M. CIOTTI.- Pour les travailleurs indépendants, ces aides ne concernent pas simplement les travailleurs indépendants en charge du transport, mais bien tous ceux recevant du public, n'est-ce pas ?

M. Le Président.- Oui. Nous sommes d'accord sur ce point.

Mme GOURDON.- Pour revenir sur la surface des commerces éligibles, nous avons une première tranche de moins de 120 m², plutôt pour les commerces alimentaires, une tranche entre 120 et 400 m², et on estime ensuite qu'il s'agit de la grande distribution. Or

certaines librairies par exemple dépassent 400 m² et ne relèvent pas de la grande distribution. Ces librairies, comme celles de Mouans-Sartoux ou de Grasse, dépassent les 400 m² et vont s'équiper pour rouvrir.

M. Le Président.- Dans la note au rapporteur, nous parlions uniquement des commerces alimentaires.

Mme GOURDON.- D'accord. Je n'avais pas la note au rapporteur.

M. Le Président.- Nous allons vous l'envoyer si vous ne l'avez pas. Il y est bien précisé qu'il s'agit des commerces alimentaires. M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Merci. Simplement, pour les actions qui ont été prises en direction des associations à but social, il est important effectivement qu'il y ait en permanence un équilibre des interventions pour le soutien à l'économie et le social.

M. Le Président.- Je vous remercie. Mme SATTONNET.

Mme SATTONNET.- Les assistantes maternelles du département ont été mises à contribution pour soutenir les soignants en accueillant leurs enfants, soit chez elles, soit dans les maisons d'assistance maternelle. Elles ont reçu il y a quelques jours via le Département les consignes de l'État pour mettre en œuvre un certain nombre de mesures à domicile, notamment le port des masques, mais aussi concernant du matériel pédagogique qu'elles vont devoir démultiplier. Elles vont donc avoir à faire face à des frais considérables à l'échelle des revenus qui sont les leurs et qui ont été très fortement amputés par cette période de crise. Peut-être pourrions-nous essayer aussi de les accompagner via notre plateforme pour du petit matériel, des masques, des mesures de protection, qui leur sont aujourd'hui imposées, soit à leur domicile, soit dans les maisons d'assistance maternelle.

M. Le Président.- Je vous remercie. Il faut savoir que nous avons déjà adressé des masques en tissu aux assistantes maternelles. Elles font aussi l'objet d'une attention particulière de la part de nos services. S'il faut aller plus loin ici ou là que l'accompagnement par masque, nous le ferons bien évidemment.

Le rapport n°3, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

4. **EPIDEMIE DE CORONAVIRUS COVID-19 : SOLIDARITES HUMAINES**

M. CIOTTI.- Nous avons évoqué les difficultés sociales qui sont d'ores et déjà apparues, avec des familles qui souffrent dès aujourd'hui d'une forte baisse de leur pouvoir d'achat. Je pense notamment au secteur de l'intérim, où beaucoup de personnes ont été frappées sans pouvoir bénéficier du chômage partiel. Même pour les salariés au chômage partiel, le salaire net a diminué, et les primes ne sont pas intégrées dans ce chômage partiel financé par l'État. Il y a donc une perte de pouvoir d'achat et des difficultés sociales, face auxquelles il existe des dispositifs sociaux : le RSA, les dispositifs mis en place par l'État, les primes supplémentaires, etc. Ces dispositifs sont pertinents, mais il y a aussi une formidable mobilisation de nos acteurs associatifs qui expriment la solidarité humaine.

Nous voulons aujourd'hui soutenir une première liste d'acteurs sociaux pour un peu plus de 320 000 €. Ils travaillent au service de la collectivité et de l'intérêt général avec beaucoup de générosité et de dévouement. Nous remettons d'ailleurs tout à l'heure des masques aux responsables de la Banque alimentaire et de l'association MIR, qui nous ont sollicités. Vous avez une liste avec 39 associations que nous allons soutenir, et 2 qui s'y ajoutent au travers d'une note au rapporteur, soit un total de 41 associations qui seront soutenues pour un montant de 321 500 € : la Banque alimentaire des Alpes-Maritimes, les Restos du Cœur, le Secours populaire, l'association Entraide et Partage, etc. Ce sont donc beaucoup d'associations qui seront soutenues.

Par ailleurs, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 49 982 € au service de néphrologie et de transplantation du Dr SICARD à l'Hôpital Pasteur 2 de Nice, et d'acquérir des équipements permettant de stocker des prélèvements analysés dans une étude clinique nationale sur le Covid-19, sous le pilotage du CHU de Nice. Troisième point de ce rapport, il est proposé de soutenir financièrement le restaurant administratif du CADAM qui pourra fournir chaque jour 500 repas qui seront livrés aux plus démunis, au travers d'un protocole que nous établirons avec des associations qui pourront en assurer la répartition et la distribution.

M. Le Président.- Je vous remercie. M. ROSSINI.

M. ROSSINI.- Je vous informe simplement que je ne prendrai pas part au vote puisque je suis concerné par ma présidence de l'association Entraide et Partage.

M. Le Président.- Tout à fait. Merci d'être intervenu pour le souligner. Martine OUAKNINE ne prend pas non plus part au vote en raison de sa participation au Comité Action Sociale Juive de Nice.

Le rapport n°4, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

Mme OUAKNINE et MM. CHIKLI et ROSSINI se déportent.

6. COVID-19 : SOUTIEN DEPARTEMENTAL AUX AMENAGEMENTS SANITAIRES DES PROFESSIONNELS DU TOURISME RECEVANT DU PUBLIC, NOTAMMENT LES CAMPINGS, RESTAURATEURS, HOTELIERS ET PLAGISTES DES ALPES-MARITIMES

M. CIOTTI.- Ce rapport permet la mise en œuvre d'un fonds d'urgence de 5 M€ pour soutenir les restaurateurs, hôteliers et plagistes dans la mise en œuvre d'un protocole sanitaire. Ce fonds d'urgence permettra le remboursement plafonné à 3 500 € par bénéficiaire dans la limite de 50 % des investissements réalisés pour adapter un établissement aux nouvelles normes sanitaires. A noter que l'aide sanitaire que nous évoquions tout à l'heure sera cumulable avec le présent dispositif pour acheter du matériel de protection. Il s'agit ici de travaux d'isolement de salles ou de terrasses susceptibles d'être mis en œuvre de façon un peu plus durable et entrant dans la catégorie des investissements.

Nous souhaitons également préciser que ce fonds d'urgence s'adresse uniquement aux professionnels ayant leur siège social dans les Alpes-Maritimes ou dans notre région, comptant moins de 30 salariés, et réalisant moins de 3,5 M€ de chiffre d'affaires. Sont éligibles à ce fonds, l'acquisition de matériels et de mobiliers et les aménagements légers. Ils devront être réalisés entre le 28 avril 2020 et au plus tard 2 mois après la date officielle de réouverture au public. Le Premier ministre a évoqué à ce sujet la date du 2 juin. Là aussi, la sollicitation de l'aide se fera au travers de la plateforme « mesdemarches06.fr ».

Nous avons également une note au rapporteur sur le soutien départemental pour ces aménagements. Le soutien départemental concerne aussi les campings. Nous voulions le préciser. Il s'agit bien d'un soutien départemental aux aménagements sanitaires des professionnels du tourisme recevant du public, notamment les campings, restaurateurs, hôteliers, plagistes des Alpes-Maritimes.

M. Le Président.- Je vous remercie. M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Nous aidons les restaurateurs, les hôteliers et les plagistes. Est-ce que les établissements comme les bars de village en font également partie ? Ils auront aussi besoin de se protéger.

M. Le Président.- Oui. Les bars font partie de ces catégories de commerces.

M. CIOTTI.- Nous pourrions le préciser nominativement. Cela couvre bien les hôteliers, cafetiers et restaurateurs. C'est un secteur fortement touché auquel nous devons exprimer notre solidarité. J'avais sollicité l'Assemblée nationale pour avoir une date de réouverture le 23 mai prochain, afin d'évaluer les conséquences du déconfinement. Je regrette que cette date n'ait pas été retenue. Des mesures de protection auraient pu être mises en place. Je pense qu'il est urgent, d'autant plus dans notre département, que ces commerces, ces cafetiers, ces restaurateurs, puissent rouvrir le plus vite possible. Il y a une chute de 91 % au plan national. Ce secteur est quasiment à l'arrêt dans notre département. Il y a une urgence économique à redémarrer, dans le respect bien-sûr des normes sanitaires.

M. Le Président.- Je vous remercie.

Le rapport n°6, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

1. **COMMUNICATION SUR LA SORTIE DU PLAN DE CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX RELATIVE À LA FIN DE LA PÉRIODE DE CONFINEMENT AU 11 MAI 2020**

Me BECK.- Il s'agit d'un rapport, M. le Président, que vous avez largement évoqué dans votre propos liminaire. Nous pouvons souligner, comme vous l'avez fait et comme l'a fait Eric CIOTTI, l'extraordinaire mobilisation des agents du Département, soit près de 1 700 agents qui ont permis le fonctionnement des services essentiels du Département, ce qui, en cette période, est évidemment quelque chose de formidable. Vous avez également souligné tout l'intérêt qu'il y avait à mettre en œuvre ce que vous aviez commencé à faire dans le cadre

du SMART Deal, avec les nouvelles technologies qui ont largement facilité le travail de ces agents. Il faut aussi remercier les nombreux agents qui se sont portés volontaires pour remplir des missions exposées. D'autres auraient pu faire valoir un droit de retrait, et ces agents ont eu le courage et le sens du service public qui ont permis à notre collectivité de remplir ses missions dans de très bonnes conditions.

L'objet du rapport est le plan de sortie du plan de continuité d'activité. Comme cela est indiqué dans le rapport, ce qui n'est pas une formule de style, ce rapport a été construit dans le cadre d'un dialogue permanent entretenu par vous-même, par le directeur général des services, et par tous les directeurs et cadres, avec les agents et les représentants syndicaux. Le 5 mai, vous avez présidé un CHSCT au cours duquel ont été présentés ces différents dispositifs, avec la sortie du confinement et le plan de reprise pour les collègues. Ces deux dispositifs ont recueilli un avis favorable unanime des délégués du personnel qui ont été convaincus par les mesures dont ils avaient pu d'ailleurs préalablement discuter. C'est naturellement une des raisons de la véritable adhésion de l'ensemble des agents au plan présenté aujourd'hui à notre assemblée.

Différentes mesures sont prévues dans ce plan : protection des agents, télétravail privilégié, assouplissement des horaires, utilisation des nouvelles technologies, faciliter les relations avec les usagers via la plateforme « mesdemarches06.fr », acquisition par le Département de 600 ordinateurs portables et prochainement de 500 ordinateurs supplémentaires, équipements de protection adaptés en fonction des métiers. A cela s'ajoute le dispositif de dépistage qui est proposé aux agents. Toutes ces mesures ont fait l'objet d'un avis favorable de la part de l'ensemble des délégués du personnel. Il n'y a pas de vote sur ce rapport, et je tenais donc à rappeler ces éléments.

M. Le Président.- Comme j'ai eu l'occasion de le faire en CHSCT, M. le premier Vice-président, je vous remercie pour votre implication auprès de notre administration et des représentants des organisations syndicales pour que tout cela fonctionne bien. La sortie de ce plan de continuité d'activité, à la grande satisfaction de tous, a en effet été voté à l'unanimité. C'est une très bonne démarche que nous avons ainsi engagée. Il n'y a pas de vote sur le rapport mais ? je vous demande de prendre acte que ce dossier vous a bien été présenté par le premier vice-président. Je précise que Jacques BARTOLETTI, qui est partie prenante, et même si c'est de l'hyper-précaution puisqu'il ne s'agit que d'une communication, ne prend pas part au vote.

L'assemblée prend acte, à l'unanimité, de la communication du rapport n°1

M. BARTOLETTI se déporte.

8. PLAN DE SOUTIEN EXCEPTIONNEL AUX ACTEURS CULTURELS ET SPORTIFS

Mme DUMONT.- Ce rapport a pour objet de présenter le plan départemental exceptionnel de soutien au monde culturel et sportif autour de trois axes. Le premier est le versement de l'intégralité des subventions aux acteurs culturels, soit 8 M€. Je rappelle que le

département aide environ 500 organismes culturels. Le deuxième axe est le maintien des Soirées Estivales 2020, et le troisième, le maintien des subventions de fonctionnement pour tous les acteurs du sport.

Le monde de la culture a été durement touché par la crise du Covid-19. Durement, et probablement durablement. Qu'il s'agisse des artistes, des auteurs, des techniciens, des compagnies, des scènes de théâtre, des maisons d'opéra, des orchestres, tous les acteurs du spectacle vivant et du cinéma sont particulièrement et fortement impactés. Des petites structures risquent le dépôt de bilan et les nombreux intermittents du spectacle qui font vivre la culture se retrouvent dans la précarité et dans l'incertitude. Le secteur du patrimoine, lui aussi, n'est pas épargné. D'aucun ont pensé longtemps que la culture ne servait à rien. Depuis fort longtemps, le Département s'implique auprès des acteurs culturels, et il sait à quel point la culture est essentielle. C'est un lien social extraordinaire. Je tiens à vous remercier très chaleureusement, M. le Président ainsi que le Président de la commission des finances, pour votre réactivité. En effet, dès que nous avons été informés de l'annulation d'une partie de la programmation culturelle et surtout des festivals d'été du fait de l'urgence sanitaire, vous avez immédiatement pris des mesures pour soutenir ce tissu culturel si important. Cela ne concerne pas uniquement les grands organismes, mais aussi les petites structures qui émaillent tout l'ensemble du département.

Nous avons, comme je l'ai indiqué, maintenu le dispositif culturel des Soirées Estivales 2020. Vous l'avez souligné dans votre propos initial, M. le Président, le Département a affiché un soutien sans faille à l'ensemble des acteurs culturels, et nous maintenons cet événement, mais il est bien évident qu'il va falloir s'adapter puisque nous n'aurons probablement pas la possibilité de travailler de la même manière. Il faudra bien entendu que ce dispositif des Soirées Estivales soit réadapté et étalé dans le temps en fonction des autorisations nationales pour la reprise des manifestations socioculturelles.

Je voudrais M. le Président vous dire à quel point les acteurs culturels du département vous remercient. Je suis en lien avec eux quasiment quotidiennement, ils m'interpellent, et surtout ils me remercient, et ils remercient à travers moi le Président du Département, le Président de la commission des finances, pour ces mesures extraordinairement généreuses qui ont été prises pour soutenir le tissu culturel. Le versement des subventions était très important puisque beaucoup d'entre eux n'avaient pas la possibilité de payer les salaires. Grâce à ces subventions, ils vont pouvoir le faire.

Le rapport comprend aussi le maintien des subventions de fonctionnement pour tous les acteurs du sport. Parce que la culture est essentielle, parce qu'il y a une impérieuse nécessité à la soutenir, parce que je sais à quel point vous y êtes attaché, ce Département est exemplaire. Je suis très fière, en tant que Vice-présidente déléguée à la culture, d'avoir la chance que soient prises des décisions aussi importantes. La culture est essentielle en temps normal, mais dans une crise aussi forte que celle-ci, nous pouvons vraiment nous féliciter d'être le Département que nous sommes.

Le Département aide aussi plus de 600 associations sportives qui représentent 71 disciplines et qui contribuent directement ou indirectement à la pratique de près de 250 000 licenciés. Dès le mois de février 2020, le Département a voté plus de 6 M€ en faveur des associations sportives. Les conventions ont pu être mises en œuvre au cours des dernières semaines et malgré la situation sanitaire, notre fonctionnement n'a pas été altéré, permettant ainsi de contribuer au financement des acteurs du monde sportif.

En conclusion, je vous remercie de nouveau M. le Président, et je demande à tous mes collègues d'approuver le plan de soutien exceptionnel aux acteurs culturels et sportifs, dont les modalités seront détaillées ultérieurement. Je vous remercie.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je suis heureux de vous retrouver en bonne forme dans votre bureau. Nombreux ont été les témoignages de soutien dans le moment difficile que vous avez vécu. Cela fait plaisir à tout le monde de vous retrouver aujourd'hui pour présenter ces rapports. Vous avez apporté des précisions concernant les Estivales. Ce sont des précisions nécessaires, de prudence mais en même temps d'optimisme, et vous avez bien raison de défendre comme vous le faites l'ensemble de ces associations qui portent haut et fort les valeurs de la culture dans le département des Alpes-Maritimes. Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Je suis également ravie de retrouver Mme DUMONT en bonne forme. Je partage évidemment tout ce qui a été dit sur la culture. Vous avez indiqué que souvent, certains ne perçoivent pas ce que représente la culture au sein d'une société. Le fait d'en avoir été quasiment privé pendant plusieurs semaines a fait, je pense, comprendre à quel point elle était nécessaire. De ce mal jaillit donc un bien avec cette prise de conscience. L'avenir des structures culturelles reste néanmoins compromis pour certaines d'entre elles. Comme nous le faisons dans ce rapport, il va falloir les soutenir le plus fortement possible. Pour certains ce sera salvateur. Pour d'autres, il faudra sans doute plus ou moins de temps. Mais en tous cas notre rôle est de soutenir ce maillage culturel départemental. C'est vital, puisque cela regroupe de nombreux métiers : les auteurs, les artistes, les musiciens, mais aussi tous ceux qui travaillent pour rendre les événements possibles. Tous ces acteurs sont actuellement dans une grande difficulté, et notre aide sera fortement appréciée.

En ce qui concerne les Estivales, chacun fera en fonction des possibilités sanitaires et locales. A certains endroits, il sera sans doute possible de faire des spectacles à 50 ou 100 personnes, puisque nous aurons la place suffisante pour assurer la distanciation. Ce ne sera peut-être pas possible à d'autres endroits. Sur Mouans-Sartoux, nous travaillons sur le Festival du Livre. L'équipe est totalement mobilisée pour imaginer un festival autre, en présentiel, mais ce sera compliqué. Nous cherchons toutes les mesures possibles pour le faire, puisque la filière du livre a été véritablement mise à mal. Nous avons cette préoccupation, et si tout le monde se mobilise comme nous le faisons au Département et dans nos communes, nous permettrons au secteur culturel de revenir rapidement sur le terrain, dans la mesure du possible. Je pense que l'automne sera peut-être meilleur que l'été. Nous allons essayer de travailler en ce sens en tous cas.

M. Le Président.- Je vous remercie. M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Mme DUMONT est toujours aussi passionnée, et nous la remercions pour son engagement exceptionnel pour défendre la culture en toutes circonstances. Nous avons quelques observations. Tout d'abord, le maintien des aides aux clubs sportifs est une mesure logique puisque la plupart d'entre eux sont de petite taille et auront des charges quasiment équivalentes, avec des ressources peut-être inférieures. Pour ce qui est des manifestations culturelles, concernant les Estivales, nous verrons et nous nous adapterons. Peut-être s'agira-t-il au final d'Hivernales, mais en tous cas, merci de ces mesures pour les artistes puisque cela leur permettra d'avoir une rémunération et de continuer leur activité.

Concernant les manifestations culturelles organisées sur le terrain, je pense que la plupart sont annulées. Parfois, des accords ont été passés avec les artistes ou les compagnies pour reporter les spectacles. Dans le rapport, il est indiqué que les aides attribuées par le Département seront annulées si les organisateurs ne paient pas les cachets des artistes. Nous pouvons le comprendre. Néanmoins, pour certains festivals d'envergure, des frais peuvent avoir déjà été engagés. Ne faudrait-il pas se poser une question à ce sujet ? Le financement de ces grands spectacles mobilise d'autres moyens, notamment les recettes financières propres à l'activité ou des aides complémentaires. Je pose simplement la question. Cela pourra être analysé au cas par cas, mais ce sujet mérite réflexion.

Mme DUMONT.- Ce sera organisé au cas par cas en effet. Nous ne pouvons pas en faire une globalité.

M. TUJAGUE.- Je suis d'accord. Je voulais simplement intervenir pour que ce point soit évoqué, mais je me doute en effet que vous y aviez pensé. Merci.

M. Le Président.- Je vous remercie. Il faudra évidemment tenir compte des frais engagés. Un prorata pourra être calculé. Les services ont toujours instruit les dossiers en ce sens, et ils continueront de le faire. Comme l'a indiqué Mme DUMONT, nous examinerons les situations au cas par cas, avec l'adaptation la plus souple et la plus efficace.

Mme GOURDON.- Il y a dans le rapport n°2 un élément qui ramène à ce premier rapport. Certains des acteurs culturels qui auront vu leur spectacle annulé pourront éventuellement proposer quelque chose dans les EHPAD. Nous y reviendrons après la présentation du rapport n°2. Cette opportunité est intéressante pour en faire une action plus générale. Dans notre commune, nous travaillons depuis longtemps avec nos trois EHPAD en faisant des propositions culturelles toute l'année. Ce n'est pas simple, mais ce qui est proposé ici pourrait être l'amorce d'un plan pérenne, même modeste pour commencer, bâti par le département. C'est une bonne idée que de proposer des actions culturelles dans les EHPAD. Cela fait partie du lien social qui aide à supporter d'être dans ces structures. C'est donc peut-être le début d'un plan nouveau. C'est en tous cas une idée que je vous sou mets.

M. Le Président.- Vous avez tout à fait raison, et c'est une de mes préoccupations. J'ai souvent évoqué ce sujet dans mes propos liminaires en introduction des séances plénières, afin de demander à Mme DUMONT et Mme SIEGEL que le sport et la culture puissent, par le biais des associations, accompagner nos aînés, notamment dans les EHPAD. J'ai pu vivre

des moments importants avec les pensionnaires de l'EHPAD de Puget-Thénières, où des danseurs étaient venus faire des démonstrations. C'était une belle solution pour faire entrer la vie dans ces établissements. Nous reviendrons donc sur cette proposition à l'occasion du rapport n°2.

Le rapport n°8, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

9. CULTURE - DISPOSITIONS DIVERSES

Mme DUMONT.- Le présent rapport a pour objet la signature de plusieurs conventions. La première est une convention de prêt entre le musée du quai Branly – Jacques CHIRAC et le musée départemental des Arts asiatiques pour l'exposition « Enfers et fantômes d'Asie ». Il s'agit ensuite de la convention de prêt entre le musée départemental des Arts asiatiques et la Communauté d'agglomération du pays de Grasse pour le musée international de la Parfumerie de Grasse. Enfin, le rapport propose la signature des avenants aux conventions et contrats de prêts d'œuvres nécessaires à l'exposition « Pierre SOULAGES, la puissance créatrice » à intervenir avec le musée Fenaille, le musée Soulages de Rodez, le Fonds régional d'art contemporain Provence-Alpes-Côte d'Azur de Marseille (FRAC) et la Ville de Nice pour le musée d'Art moderne et d'art contemporain (MAMAC). Cette extraordinaire exposition a accueilli 15 000 visiteurs en un mois et a reçu 20 000 vues virtuelles sur internet. C'est un immense succès. Elle est donc prolongée jusqu'au 25 août. Pour ceux qui n'y sont pas encore allés, je vous encourage vivement à la découvrir. Les visites se feront sur rendez-vous, pour un maximum de 25 personnes.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom du département les projets précités dont les projets sont joints en annexe.

Le rapport n°9, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

5. CORONAVIRUS COVID-19 : MESURES EN FAVEUR DE L'ECONOMIE ET DU TOURISME

M. LISNARD.- Le rapport n°5 concerne les mesures en faveur de l'économie touristique, et je tiens à souligner la proactivité une fois de plus du Département des Alpes-Maritimes, sous l'impulsion de son président et du président de la commission des finances. Bien au-delà de ses simples compétences de solidarité, le Département a été proactif pour soutenir les artisans, les commerçants, les professionnels en général et notamment ceux du tourisme, face à une crise qui nous atteint à un niveau inédit et qui malheureusement sera très longue. Nous allons être en difficulté pendant de longs mois, en particulier dans l'activité cruciale du tourisme.

Ce rapport vise à réabonder le fonds départemental d'urgence évoqué précédemment par Charles Ange GINESY et par Eric CIOTTI, et à participer au dispositif régional de chèques-vacances. Avant d'évoquer ces deux points, je vous confirme que le CRT Côte d'Azur France, dont le principal financeur est le Département des Alpes-Maritimes, a élaboré, en lien avec les professionnels locaux, un plan d'action. Lorsque nous aurons enfin un calendrier crédible

avec des perspectives accompagnées de scénarios épidémiologiques et de protocoles sanitaires par métier, cela permettra à nos restaurateurs, transporteurs, artisans, taxis, fleuristes, hôteliers, etc., c'est-à-dire à tous ceux qui sont liés à l'activité touristique, de pouvoir retrouver un espoir et des flux de trésorerie, afin de ne plus être conditionnés à la perfusion publique sous laquelle nous les avons mis, à juste titre, pour leur permettre d'avoir de la trésorerie et de franchir cette période extrêmement douloureuse.

Le plan sera bientôt présenté. Il tourne autour de la redécouverte de nos destinations locales, afin que nous soyons nous-mêmes consommateurs touristiques de nos propres destinations. C'est une démarche que nous avons engagée il y a trois ans en constatant que beaucoup d'Azuréens connaissaient finalement peu la richesse de la Côte d'Azur et sa diversité, y compris parfois à quelques mètres de chez eux. Nous ne sommes plus confinés, nous pouvons aller jusqu'à 100 kms, et le rayon de la Côte d'Azur pourra apporter une offre touristique pertinente. Le fait d'être consommateurs touristiques chez nous est un acte civique. Il est extrêmement important de le dire, en particulier dans cette période pour soutenir nos commerçants, nos professionnels et nos artisans. C'est donc du civisme touristique que nous proposerons en particulier avec le CRT, en travaillant aussi sur les marchés de proximité au fur et à mesure que les règles de circulation s'assoupliront, et à condition évidemment qu'il n'y ait pas de résurgence de l'épidémie. Nous nous adapterons à la réalité sanitaire qui préconditionnera la réalité réglementaire, et qui nous permettra d'avoir une réalité marketing et commerciale offensive.

Sur le premier point, le ré-abondement du fonds départemental d'urgence a été lancé de façon extrêmement volontariste le 31 mars et doté de 8 M€. Ce fonds attribue des avances de trésorerie remboursables, c'est-à-dire des prêts à taux zéro, octroyés via la Chambre de commerce et d'industrie, avec un remboursement différé à partir de 18 mois et remboursable ensuite sur 1 an. C'est donc très opérationnel, très concret et très utile. Je veux vraiment souligner la rapidité d'attribution de ce fonds qui, depuis son ouverture le 5 avril, avec quatre commissions d'attribution, a permis déjà à 1 100 entreprises azuréennes de bénéficier de ce soutien financier.

Félicitations à Charles Ange GINESY et à Eric CIOTTI, puisqu'il fallait prendre la décision au bon moment. 1 100 entreprises azuréennes ont été aidées sur 1 886 dossiers déposés. Nous avons encore une liste d'attente, d'où l'intérêt de réabonder ce fonds. Je veux vraiment témoigner de l'efficacité du dispositif départemental et de son action concrète. Il y a toujours de grandes annonces macroéconomiques, plus ou moins pertinentes, et je pense en l'occurrence qu'elles ont d'ailleurs plutôt été pertinentes à l'échelle nationale, et puis ensuite la réalité microéconomique, que j'ai déjà vécue comme commerçant. Entre l'annonce, pleine de bonnes intentions et de mesures, et la réalité du virement de l'argent sur le compte de l'entreprise ou du commerce, il y a souvent un parcours d'obstacles déprimant. Ce qui est très intéressant dans ce qui est fait par le Département, par les agglomérations partenaires et par la Chambre de commerce, c'est que nous sommes dans du concret, avec un soutien massif mais microéconomique, c'est-à-dire entreprise par entreprise. Je tenais à le souligner puisque dans

cette période très sombre, nous avons quand même des remontées positives de la part de commerçants, ce qui me semble très important.

Il reste environ 800 dossiers à traiter. Le fonds est épuisé, mais ce n'est pas notre cas, et nous proposons d'approuver la participation financière du Département à hauteur de 5 M€ avec une ventilation de 4 M€ vers la Chambre de commerce et 1 M€ vers la Chambre de métiers. Avec l'effet multiplicateur du soutien des autres partenaires, pour 1 € investi, 3 ou 4 € seront générés, selon le nombre de partenaires et la participation des intercommunalités, au profit de nos entreprises locales. Le Département active ainsi sa compétence de solidarité entrepreneuriale, et c'est absolument remarquable.

Le deuxième dispositif est, lui aussi, à la croisée de l'économie – donc du social puisque c'est l'économie et la création de richesse qui précèdent la création d'emplois – et du tourisme avec le dispositif régional de chèques-vacances, pour permettre à des familles à faibles revenus de bénéficier d'une incitation à consommer du tourisme, pardonnez-moi cette expression, dans la région. Pour cela, il faut abonder ce dispositif. C'est ce qui est prévu par le Département qui contribuera à ces chèques emploi-vacances. C'est ce qu'il vous est proposé de valider.

Je vous remercie.

M. Le Président.- Je vous remercie pour la présentation passionnée de ce dispositif qui effectivement a déjà fait ses preuves. Le président de la Chambre de commerce et d'industrie m'a envoyé un courrier pour nous remercier de nous être mobilisés. Cela me donne l'occasion de remercier les présidents des Communautés d'agglomération, le président de la CASA, le président de la Métropole, le président de la CARF, le président de la CAPG, le président des Paillons, le président d'Alpes d'Azur, etc., pour avoir abondé ce fonds. Nous sommes ainsi passés d'un fonds de 5 M€ à 8 M€ sur sa première version. Lorsque j'ai sollicité David LISNARD pour connaître sa volonté de réabonder ce fonds, il n'a pas hésité un seul instant, tout comme, j'en suis certain, l'ensemble des présidents de communautés d'agglomération ou le président de la Métropole qui abonderont ce fonds qui est d'une grande efficacité sur le terrain.

Nous avons besoin de tenir ce tissu économique pour réoxygéner l'économie touristique de notre département et éviter de faire grossir le nombre de toutes celles et tous ceux qui risquent de tomber dans la précarité. Pour le dispositif du RSA notamment, les chiffres sont importants puisque nous sommes passés, sur la période du COVID, de 22 000 à 25 000 bénéficiaires, soit une progression de 3 000 allocataires supplémentaires depuis le début du confinement, ce qui représente une dépense de plus de 3 M€ pour le mois d'avril. Il y a donc des effets induits sur les plans humain et économique, qui nous conduisent à être efficaces. Merci cher David LISNARD d'avoir présenté ce rapport avec autant de précision et d'efficacité.
Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Ce que vient de présenter David LISNARD met en valeur tout l'intérêt de nos collectivités de proximité, et la réactivité de l'efficacité de terrain que nous pouvons avoir, qu'il s'agisse des communes, des intercommunalités ou du Département. Le

partenariat qui s'est établi entre l'ensemble des collectivités montre bien que les échelles de proximité sont les plus pertinentes pour gérer les crises. M. LISNARD l'a bien montré en mettant en valeur le mécanisme d'attribution de ces aides qui sont allées rapidement et directement auprès de ceux qui en avaient besoin. Cela ne peut se faire que dans la proximité. Tous ces éléments montrent que le Gouvernement a pris conscience que les maires et les élus de proximité étaient essentiels dans cette crise, et essentiels tout court. C'est quelque chose qu'il faut continuer de souligner. La preuve de cette efficacité est faite dans ce cas précis, et je pense que tous les commerçants et toutes les entreprises en seront reconnaissants.

M. Le Président.- Je vous remercie. M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Je profite de ce rapport pour évoquer les difficultés qui existent au niveau des déplacements dans la Roya. Aujourd'hui, les Italiens ont pris des décisions qui interdisent pratiquement toute circulation. Or dans cette vallée, quand on est à Tende ou à Breil, ou quand on veut rejoindre ces communes, on a besoin de passer en Italie. Aujourd'hui, les soignants, les médecins et ceux qui doivent se rendre dans un hôpital par exemple ont le droit de passer. Mais pour un certain nombre de personnes, y compris pour le personnel italien qui travaille dans nos EHPAD ou pour du personnel français qui travaille dans des structures italiennes, il y a un certain nombre de difficultés. Ne pourrions-nous pas ajouter notre voix à celles qui demandent non pas une ouverture complète, mais une organisation qui permettrait de faciliter les choses pour les personnes travaillant dans ce périmètre économique ?

M. Le Président.- Vous avez raison, c'est un moment important, et comme l'a souligné Eric CIOTTI, cette frontière est une de nos préoccupations évidentes. Il ne faut pas qu'elle soit une passoire, ni qu'elle soit un obstacle insurmontable pour les échanges économiques. Il y a là si nécessaire une implication où le Département pourrait se positionner. Les transports sont une de nos préoccupations. Leur fluidité est une question qui nous occupe. Je suis donc tout acquis à votre proposition, et nous pourrions en étudier les modalités pratiques.

M. TUJAGUE.- Je souligne par ailleurs que les camions de plus de 19 tonnes circulent aujourd'hui dans la Roya, malgré les arrêtés pris par les communes et par notre collectivité. Ils circulent essentiellement la nuit, à un niveau tout à fait anormal, et sans aucun contrôle.

M. Le Président.- Nous allons voir comment travailler avec vous sur site et avec les autorités locales, et nous verrons aussi comment sensibiliser M. le Préfet des Alpes-Maritimes sur le non-respect de ce dispositif. J'en ai souvent parlé avec lui, et je l'ai alerté encore récemment pour lui dire qu'il faudrait que les effectifs de gendarmerie puissent faire des contrôles. Mme PIRET.

Mme PIRET.- Comme l'a fait David LISNARD, je voulais vous remercier M. le Président pour votre implication et votre soutien à notre économie. Je fais partie de la commission d'aide aux entreprises, et je peux vous dire qu'elle a beaucoup de succès. La preuve en est le ré-abondement nécessaire du fonds départemental. Ces aides ont été mises en place avec beaucoup de réactivité et d'efficacité. Je voulais donc remercier notre Président et

le Département pour cette proximité avec les artisans et les commerçants. Je suis moi-même chef d'entreprise, et cette période est extrêmement difficile.

M. Le Président.- Merci Mme PIRET. Vous avez fait partie de la commission qui a attribué plus de 1 100 aides grâce au fonds départemental pour soutenir les entreprises. Vous avez été au cœur de la décision du Président de la CCI de suspendre l'admission des dossiers le 21 avril puisque la capacité financière n'était plus suffisante. A l'instant, on me confirme que le fonds d'urgence régional est lui aussi épuisé. Notre décision de réabonder le fonds départemental a donc toute sa légitimité pour redémarrer ces aides qui nous paraissent à tous très importantes. Merci Mme PIRET d'avoir été aussi présente et efficace.

Le rapport n°5, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

2. **EPIDEMIE DE CORONAVIRUS COVID-19 : PLAN DEPARTEMENTAL EXCEPTIONNEL « SOLIDARITE SENIORS HANDICAP 06 »**

M. Le Président.- Nous avons déjà beaucoup parlé de ce sujet. Il s'agit du plan Solidarité Seniors Handicap 06. Ce plan se décline en quatre axes. Le premier est la protection des personnes, avec le maintien du dispositif concernant les matériels de protection – les masques, le gel hydroalcoolique – dans les EHPAD, pour les services d'aide à domicile, dans les résidences autonomie, et cela jusqu'à la fin du mois d'août 2020. A cela s'ajoute la fourniture de 10 masques chirurgicaux pour les personnes bénéficiaires de l'APA. En parallèle, et pour faire face aux grandes difficultés d'approvisionnement de matériels de protection, pour les services à domicile et les établissements médicosociaux, je vous propose d'étudier la piste de la création d'un Groupement d'intérêt public (GIP) conduit par le Département, exerçant notamment le rôle de centrale d'achat.

Concernant ensuite la vie sociale à domicile ou en établissement, je vous propose la généralisation du dispositif d'entraide « mon voisin 06 a du cœur », actif à Nice, Menton, Roquebrune-Cap-Martin, Cagnes-sur-Mer, Saint-Laurent-du-Var et Vence. Ce dispositif unique et gratuit met en relation des seniors, des aidants et des bénévoles. A ce jour, la plateforme compte 104 bénévoles. Je vous propose d'étendre ce dispositif à l'ensemble du département pour le mois de septembre 2020.

Dans le cadre du SMART Deal, je vous propose de mettre gratuitement à disposition des seniors via la plateforme « Happy Visio » 100 conférences et ateliers en ligne sur plusieurs thématiques : sommeil, mémoire, activité ludique, relaxation, exercices physiques. Afin d'en permettre le déploiement, il est proposé que le Département mette à disposition des 158 établissements d'hébergement pour personnes âgées au moins 2 tablettes par structure avec des clés 4G.

Le troisième point porte sur la qualité de vie en EHPAD. Je vous propose que, dans le cadre du programme Seniors en action, un programme de culture dans les EHPAD soit déployé par les acteurs culturels auprès desquels nous maintiendrons nos subventions de fonctionnement en 2020. Cela rejoint le point souligné précédemment entre le dossier culture et ce rapport par Mme GOURDON.

Le quatrième axe est le point central de ce rapport. La crise sanitaire a impacté notamment les services d'aide à domicile et les EHPAD dans leur situation financière. Conscient de cette problématique, je tiens à mettre en œuvre des mesures de soutien financier pour ces structures. Pour les EHPAD, il est ainsi proposé d'attribuer immédiatement une enveloppe de 1,2 M€, répartis proportionnellement en fonction du nombre de places pour compenser en partie des frais supplémentaires directement liés au COVID. En parallèle, et afin de marquer un signal fort d'engagement du Département dans la prise en charge de la dépendance des résidents, il est proposé d'augmenter la valeur du point GIR départemental et de le porter de 6 € à 6,20 €. Ce surcoût est estimé à 724 000 € par an.

Enfin, le Département étant particulièrement actif et soucieux de la situation des services d'aide à domicile, je vous propose de ne pas tenir compte, dans la facturation, de la sous activité liée à l'épidémie du Covid et de procéder également à l'augmentation à 20 € de l'heure le tarif des services d'aide à domicile pour l'APA et la PCH. L'incidence financière doit être affinée mais, dans une première approche, elle porterait la dépense supplémentaire en fin d'année aux alentours de 2 M€, plus ou moins 500 000 €, en fonctionnement.

Voilà rapidement présenté ce rapport n°2 qui a été évoqué en filigrane tout au long de nos débats. M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Nous avons quelques observations sur ce rapport important qui innove dans beaucoup de domaines. Nous apprécions toutes les mesures proposées. Elles sont extrêmement diverses et touchent différents sujets avec pour objectifs notamment de maintenir l'autonomie et de réduire l'isolement, même pour les personnes qui sont seules chez elles. Nous approuvons ces propositions, et cela nous conduira à approuver ce rapport, même si nous avons une observation importante. Peut-être est-il encore trop tôt pour analyser ce qui s'est passé, mais ce rapport aborde peu la question des mesures de grande envergure qui devront être prises pour tirer les enseignements de la situation que nous vivons aujourd'hui, et pour éviter qu'elle ne se reproduise. Ces mesures concernent certes l'État, autant sinon plus que le Département, mais également notre collectivité.

Les EHPAD, et en particulier les établissements publics, font face à la situation de façon remarquable, grâce à un engagement tout à fait exceptionnel de la part des personnels soutenus par nos services, par le Département, et aussi dans une certaine mesure par l'ARS. C'est un engagement d'autant plus difficile puisque les moyens humains et financiers des EHPAD sont insuffisants par rapport aux besoins. C'est vrai ici comme ailleurs, puisque le taux d'encadrement en France est de 0,69 agent par pensionnaire, et de 0,3 en ce qui concerne les médecins, personnels soignants et cadres de santé, soit un des niveaux les plus bas d'Europe. Nous l'avons déjà évoqué à d'autres reprises. De plus, lorsqu'il faut recruter des infirmiers et infirmières au sein des EHPAD, les taux de rémunération sont tels que ces recrutements deviennent difficiles. L'engagement que nous observons aujourd'hui dans les EHPAD n'est pas durable dans le temps, puisque les personnels sont particulièrement fatigués. Vous le savez autant que moi.

Face à ces préoccupations, nous n'oublions pas le plan triennal du Département de construction, de reconstruction ou d'aménagement des EHPAD, ce qui doit contribuer à

améliorer les conditions de travail dans ces structures ainsi que les conditions d'accueil des pensionnaires. La question du fonctionnement courant se pose toujours avec les types de financements qui sont aujourd'hui en vigueur : financement de la part handicap par le Département, financement de la part soin par l'État, prix payés par les résidents. De ce point de vue, l'augmentation de 3 % du point GIR ne nous semble pas être un signal suffisant pour montrer notre volonté de faire mieux dans ce domaine. Vous nous avez dit que le coût serait de 2 M€, et nous avons bien conscience des efforts, mais à 6,20 €, nous sommes encore loin de la moyenne nationale.

Il aurait été intéressant, dans ces circonstances, à côté des mesures qui règlent les problèmes actuels ou qui les régleront dans la durée, de faire un geste plus fort en la matière. De toute façon, comme c'est indiqué dans le rapport, la question du financement de ces EHPAD se posera un jour ou l'autre. Les formules actuelles ne sont certainement pas les meilleures. Ceux qui siègent dans les conseils d'administration savent que toutes les évolutions apportées jusqu'à aujourd'hui ne changent rien, voire nous amènent à reculer. Cela ne nous empêchera pas de voter le rapport, mais je tenais à vous faire cette observation, dont vous ne serez pas surpris.

M. Le Président.- Merci pour cette intervention qui va dans le sens de ce que nous pensons tous concernant la problématique des EHPAD et de leur fonctionnement. Nous partageons une compétence avec l'autorité de l'État, sous l'autorité de l'État et de l'ARS : l'État a le pilier Santé, le Département a le pilier Dépendance, et les usagers devraient théoriquement assumer la partie Hébergement. A cela s'ajoute une complexité dans notre département, avec la partie publique et la partie privée. Plus de 60 % de nos établissements sont des établissements privés. Cela signifie que le point GIR n'a pas le même sens que dans les autres départements de France. Il n'a pas la même répercussion, et c'est en cela que nous devons avancer de façon prudente et harmonieuse. La proposition qui vous est faite porte justement sur la poursuite de la concertation de la réflexion stratégique sur les EHPAD et sur les SAD. Il y a donc ces mesures, que je vous remercie de voter et qui sont des mesures d'urgence liées au contexte, et il y a ensuite la réflexion. A l'Assemblée nationale, les députés ont aussi réfléchi à l'évolution des EHPAD, puisque nous sommes au bout de ce type d'établissement. Il faut inventer quelque chose de nouveau, le transformer, le moderniser, le modifier de façon radicale, je ne sais pas, mais il y a quelque chose à faire. Notre société arrive à un moment où nous devons donner, à ceux qui ont fait la société dans laquelle nous sommes et qui ont travaillé toute leur vie, la possibilité de terminer la leur dans des conditions décentes. Je suis impliqué et je me suis engagé pour cela. Je continuerai de militer pour essayer de travailler sur ces sujets.

Nous l'avons vu dans cette crise : le fait d'avoir un pilotage régional a éloigné cette proximité. Je regrette le moment où ce pilotage se faisait avec le préfet des Alpes-Maritimes, c'étaient les DDASS. Il y avait alors une proximité et une rapidité dans les échanges. L'éloignement a montré que nous avons peut-être là-aussi quelque chose à reconsidérer. Sur ces questions M. TUJAGUE, je pense que vous avez raison, il faut que nous y travaillions tous ensemble, et je pense que nous trouverons les bonnes solutions. Le personnel est en souffrance. Les médecins qui pratiquent dans ces établissements le sont également. Je soupçonne le fait que le

Département, qui abonde énormément, voit ses compétences sur la dépendance être absorbées par une partie de la santé, qui n'est pas de notre ressort aujourd'hui. Peut-être faut-il aller au bout de la réflexion, et j'y suis tout acquis. Merci en tous cas de votre soutien.

Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Ma remarque va un peu dans le même sens, et j'ajouterais un autre élément. Comme on n'établit aucune distinction entre les établissements publics et les établissements privés, qui pour ces derniers représentent près de 65 % des établissements, n'est-ce pas là la source des difficultés ? Les mêmes aides sont données aux établissements publics et aux établissements privés, alors que les établissements privés ont des fonctionnements bien différents, puisqu'il y a 70 % de places qui ne sont pas des places sociales, avec parfois des places à des coûts très élevés. De plus, si nous augmentons le GIR, nous augmentons aussi la part des familles. Il y a là quelque chose à regarder. En donnant plus d'argent, pourrait-on établir un contrôle supérieur, puisque nous avons observé certaines défaillances, que de toutes façons nous soulignons à chaque fois ? Parmi les EHPAD, certains sont très bons, alors que pour d'autres, la qualité serait à améliorer. Comment contrôler qu'avec cette aide supplémentaire, il y aura une amélioration des conditions de vie des résidents ? Cela rejoint la question de mon collègue, mais il est important de le souligner.

Par ailleurs, je voudrais faire une remarque globale sur ce rapport, et sur le côté humain qui commence à être très développé. On parle en effet maintenant de culture dans les EHPAD, de développement personnel, de culture physique, d'ouverture au numérique, etc. Ce sont autant d'approches qui nous permettent de considérer que ces personnes âgées ne sont pas juste des personnes en fin de vie, mais bien des personnes qui ont envie de continuer leur vie de façon digne. C'est comme cela que nous pouvons je pense améliorer leur situation. Aider sur le plan financier, sans doute, mais participer aussi à une véritable vie qui épanouit encore, je pense que c'est aussi très humain de le faire. J'avais aussi une question sur le GIP, mais je pense que cela est à l'étude et que ce sujet nous sera probablement présenté prochainement.

M. Le Président.- Merci Mme GOURDON pour ces remarques. La réponse que j'ai faite à M. TUJAGUE s'applique aussi un peu à votre question, avec un bémol supplémentaire sur la part privée et la part publique. Il y a dans le privé des places sociales qui sont imposées. Cela signifie que l'aide que nous apportons aujourd'hui ne va pas qu'à la partie privée. Il y a une partie qui nous est réservée et que nous alimentons. Mais vous avez raison, il y a tellement de différences entre les établissements que nous avons besoin de plus d'implication, j'ose difficilement parler de contrôle, mais en tous cas plus d'encadrement de la part de nos services. Notre directeur général des services et Christine TEIXEIRA mettent en place des renforts pour aller justement étudier comment nous pouvons aider et accompagner, et par voie de conséquence étudier l'utilisation des deniers publics que le Département apporte dans ces établissements.

Mme GOURDON.- Je m'interroge souvent sur la manière dont il est possible de mesurer la part de 30 % de places sociales. Cela ne doit pas être simple. Avons-nous un regard à ce sujet, et savons-nous si cette répartition est bien appliquée ?

M. Le Président.- Oui, nous avons à peu près la certitude sur ce sujet. C'est le Département qui autorise. Lorsque nous donnons l'agrément, nous avons ensuite la possibilité d'aller voir ce qui s'y passe. M. DUPLAY.

M. DUPLAY.- En examinant la liste des EHPAD dans le rapport, j'ai remarqué que l'EHPAD public d'Antibes, Les Balcons de la Fontonne, ne figurait pas dans la liste.

M. Le Président.- Peut-être y a-t-il eu un oubli. Nous allons vérifier ce point. Je vous propose de voter ce rapport et de considérer que si cet EHPAD ne figure pas dans la liste des bénéficiaires, il y sera ajouté.

Mme SATTONNET.

Mme SATTONNET.- Je voudrais remercier les services du Département pour le travail qui a été réalisé auprès des EHPAD et des établissements médicosociaux. Je voulais aussi saluer le travail remarquable qui a été fait par les établissements qui accueillent les personnes en situation de handicap, qu'il s'agisse des adultes ou des enfants qui sont retournés à leur domicile et qui ont bénéficié d'un suivi formidable par les personnels des établissements médicosociaux, avec un suivi par visio, mais aussi parfois en direct à domicile pour apporter aussi un soutien aux familles. Les familles ont en effet eu besoin d'un soutien extrêmement important lorsqu'elles ont eu en confinement des enfants en situation de handicap, et notamment des enfants avec des troubles autistiques, ce qui est particulièrement complexe. Je tenais donc à saluer le travail des personnels du médicosocial qui ont accompagné tous les adultes et les enfants en situation de handicap.

Concernant le débat sur les EHPAD publics et privés, je l'entends, mais je voudrais aussi que l'on considère qu'en France, il y a structurellement le public et le privé, dans le sanitaire ou le médicosocial, pour accompagner les plus fragiles. J'ai regretté, sur le plan sanitaire, dans le Grand Est ou même ici dans notre département, qu'il y ait une dualité de la part des services de l'État entre le public et le privé, et notamment que nos cliniques, dans la France entière, qui s'étaient préparées pour accompagner cette crise, soient restées très souvent vides alors que certains départements étaient totalement débordés pour les réanimations. Je pense qu'il faut donc éviter de trop opposer le public et le privé. Il y a d'excellents établissements, dans le public comme dans le privé, et les services du Département qui les contrôlent et qui les accompagnent pour le médicosocial l'ont parfaitement fait.

Je voulais enfin vous remercier M. le Président pour la décision d'augmentation du tarif horaire. C'est extrêmement important, et nous aurons à cœur, avec les services du Département, de vérifier que cette augmentation bénéficie aussi en direct aux salariés. Il est très important que les structures qui bénéficieront de cette augmentation puissent également la reporter sur la rémunération des salariés, qui ont vraiment besoin d'être mis en avant et reconnus. Je vous remercie donc pour cette modification substantielle du tarif horaire.

M. Le Président.- Je vous remercie pour ces remarques très importantes qui complètent tout ce qui a été dit jusqu'à maintenant.

Mme GOURDON.- J'avais compris qu'il s'agissait d'une augmentation automatique du salaire des aides à domicile. Cela peut ne pas être le cas ?

M. Le Président.- Il s'agit du taux de prise en charge, qui se répercute automatiquement.

Mme GOURDON.- C'est donc bien pour les salariés, n'est-ce pas ?

M. Le Président.- Ce devrait être le cas, et c'est dans cet esprit que l'aide est donnée. Ensuite, c'est la direction de chaque établissement qui en fait son affaire. Là aussi, cela fait partie de « l'encadrement » dont je parlais tout à l'heure pour aller vérifier qui se comporte bien et qui se comporte moins bien, ou qui a des difficultés et qui n'a pas de difficulté. Soyons prudents dans les mots que nous employons.

Je sou mets au vote le rapport, avec l'ajout de l'EHPAD de la Fontonne.

Le rapport n°2, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

Mmes DUMONT, FERRAND, MIGLIORE, PIRET, SATTONNET et TOMASINI et MM. BECK, CESARI, CIOTTI, CONSTANT, GINESY, ROSSINI et TUJAGUE se déportent.

7. **EDUCATION - REPRISE DES COLLEGES**

Mme ARINI.- Le présent rapport a pour objet d'approuver le plan de reprise des collèges à compter du 18 mai 2020. Concernant les personnels techniques, ils reprennent dès aujourd'hui leur service pour assurer les quatre missions principales : accueil, entretien, restauration, et maintenance des bâtiments. Ils seront tous dotés en quantité suffisante d'équipements de protection individuelle, et ce jusqu'au 4 juillet 2020. Au total, 120 000 masques seront distribués par le Département à notre personnel, les équipements supplémentaires nécessaires étant à la charge des établissements. Nous fournirons également des fiches techniques pour des conseils pratiques sur la mise en application de toutes les mesures sanitaires, par mission et par métier. Cela devrait leur faciliter la mise en place de toutes ces mesures sanitaires qui sont bien compliquées, dans les collèges comme ailleurs.

Concernant la restauration, nous nous conformons bien évidemment à la décision gouvernementale, en assurant la reprise d'un service de restauration de qualité, sous réserve que les locaux permettent l'application des mesures de distanciation requises. Des repas chauds pourront être servis en demi-pension et en internat, selon une organisation définie par chaque chef d'établissement. Nos chefs de cuisine seront fortement incités à privilégier les commandes en circuits courts auprès de la plateforme « 06 à table ! » afin d'apporter un soutien très actif à la production locale.

Pour l'entretien des bâtiments, les locaux restés fermés pendant le confinement feront simplement l'objet d'une remise en propreté. Les locaux restés ouverts pendant le confinement pour les enfants de soignants, nous réaliserons une désinfection. Nous veillerons aussi à ce que le réseau d'eau froide soit purgé. Pour la distribution d'eau chaude, des mesures

de surveillance des légionnelles seront mises en œuvre. De manière plus globale, une action sera menée visant à augmenter la ventilation des locaux.

Concernant le plan multimédia, dès le premier jour de confinement, vous avez souhaité M. le Président mettre à disposition des tablettes pour les enfants qui n'avaient pas de tablettes ou d'ordinateurs chez eux. 800 tablettes ont ainsi été mises à disposition des familles afin d'assurer la continuité pédagogique. Ce prêt de matériel a été géré par les chefs d'établissement. Ce sera à eux de les récupérer à la fin de l'année scolaire et éventuellement de les remettre à disposition à la rentrée. Un nouveau budget d'investissement à hauteur de 2,1 M€ sera consacré au déploiement de nouvelles classes mobiles dès la rentrée. Dans chaque établissement, il y aura ainsi 3 classes mobiles. C'est un très bel outil. Le Département maintiendra aussi son soutien au tissu associatif en incitant à reprendre contact avec les collègues en vue d'une reprise d'activité de septembre à décembre 2020, pour toutes les activités n'ayant pu avoir lieu depuis le mois de mars.

L'aide aux familles est également maintenue malgré le confinement, et les dossiers de bourse « Scolarité 06 » sont tous traités. Rien n'a été suspendu. 6 000 dossiers sont en cours, avec un taux moyen de 250 € par famille. 3 230 dossiers ont déjà été instruits et 1 300 sont soldés pour un montant 600 800 €. Malgré les difficultés d'approvisionnement liées au confinement, nous poursuivons l'équipement en matériel et en mobilier dans les collèges. Si vous êtes interpellés par les principaux de collèges dans vos cantons, vous pouvez leur dire qu'il n'y a pas de rupture d'approvisionnement, mais simplement des retards dus à la livraison du fait des fournisseurs. En ce qui nous concerne, rien n'a été suspendu. Quant aux carnets de correspondance, ils arriveront à la rentrée.

M. Le Président.- Merci Mme ARINI pour ce travail qui est un travail de terrain, au quotidien, avec une situation qui évolue. Le président de la commission des finances a évoqué tout à l'heure les mesures approximatives qui nous arrivent, et lors des réunions que nous avons eues avec l'inspecteur d'Académie, lui-même n'avait pas le bon niveau d'information. Il a fallu travailler jusqu'au dernier moment. Il s'agit donc d'un avancement à la demande, avec d'importants points d'interrogation, notamment pour les établissements proposant de l'internat. Ce cas n'est pas réglé de la même manière partout, et ne se présente pas de la même manière partout. Merci pour ce travail qui est fait établissement par établissement, avec une rentrée qui va s'effectuer en plusieurs temps. Nous n'avons d'ailleurs toujours pas toutes les dates de rentrée à l'instant où nous parlons.

Mme ARINI.- Des principaux décident aussi de mesures différentes dans chaque collège, et nous ne sommes pas maîtres de leurs décisions. Je profite d'avoir la parole pour remercier le service Éducation, M. MOREAU, M. TARDIEU, M. GOLDINGER, M. REYNAUD, qui font un travail remarquable et qui ont été mobilisés tous les jours sur le terrain pendant tout le confinement, sans relâche, dans l'intérêt de la continuité du service public, pour que nous puissions être opérationnels le 18 mai, dans l'intérêt de nos collégiens.

M. Le Président.- Tout à fait. Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Nous pouvons en effet féliciter l'équipe pour avoir mis en place ce dispositif. Il en va de la bonne volonté de tous pour le mettre en place comme il faut, et ce n'est pas toujours simple pour les principaux des collèges. Je voulais revenir sur les aides aux familles. Dans ce moment de crise, les familles les plus modestes, et même d'autres d'ailleurs, se sont retrouvées soudainement avec 4 ou 5 personnes tous les jours à midi, alors qu'habituellement ni les enfants ni les parents ne sont à la maison. De ce fait, une autre économie domestique s'est mise en place. Pour ces familles, cela représente un surcroît de budget quotidien important. Il était évidemment capital de maintenir les bourses, mais je vous fais une proposition. Pour chaque repas d'élève boursier, nous apportons un euro. Pendant cette période de deux mois, et peut-être plus pour certains élèves, ne pourrions-nous pas évaluer ce que pourrait représenter le fait d'avoir pour chaque famille la restitution de cet euro par repas et par enfant, en compensation du surcoût lié au confinement ? Pour certaines familles, cela pourrait représenter entre 40 et 80 €, ce qui n'est pas rien dans une situation de difficultés financières. Je ne sais pas si c'est techniquement possible. Puisque nous sommes là pour aider tous nos concitoyens et ceux qui sont dans le besoin, il me semble qu'il serait intéressant d'envisager cela. Ce serait un calcul à faire, et ce serait peut-être un coup de pouce bienvenu pour les familles.

Mme ARINI.- Je ne peux pas répondre sur ce point. En revanche, certains collègues ont décidé de ne pas ouvrir la restauration. D'autres ont décidé que les enfants viendraient certains jours uniquement. Les familles vont peut-être être amenées à réserver les repas au ticket. Auparavant, le ticket valait 4,02 €. Nous avons pris la décision de laisser le repas à 3,35 € afin de ne pas trop impacter le budget des familles.

M. Le Président.- La question est posée. Je vous propose que nous y réfléchissions et que nous demandions à nos services de nous faire une projection financière et de voir comment cela pourrait être mis en place. M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- En ce qui concerne la proposition qui vient d'être faite, elle nous a en effet été soumise par un certain nombre de parents. Je l'aurais donc également rapportée. Sur la question de la rentrée scolaire, vous avez dit ce que vous en pensiez M. le Président, et nous en pensons de plus en plus la même chose. Nous pourrions avoir ce débat, mais nous n'étions pas décideurs, et vous avez choisi de laisser la main à l'Éducation nationale et aux parents. Je veux simplement dire malgré tout que les dispositions qui ont été prises sont exemplaires, à tous points de vue. S'il y a problème, ce que nous ne souhaitons pas, je pense qu'il sera difficile de mettre en cause ce qu'a fait le Département pour que les enfants, en petit nombre, soient accueillis dans les collèges. Je souhaite qu'il n'y ait aucun problème, ni dans les collèges, ni dans les écoles. Les enfants sont peu sensibles a priori, mais ils côtoient des enseignants, des agents des collectivités, etc.

M. Le Président.- Merci M. TUJAGUE. Que nous soulignons les actions de l'exécutif, c'est important, mais que vous le fassiez aussi, c'est encore mieux, et cela montre l'unité qui nous rapproche pour faire face à ce moment difficile. M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- La délibération décrit un cadre avec les rapports qu'il y aura entre le Conseil départemental et les principales et principaux de collèges. C'est un cadre

idéal que les principales et principaux devront interpréter en fonction des difficultés de cette rentrée, que j'estime quant à moi inopportunément précipitée. Je souligne juste un détail, mais qui a son importance. Dans le tout premier paragraphe, concernant le personnel technique, il est dit que les principales et principaux de collèges se sont rapprochés de leurs fournisseurs habituels pour les équipements complémentaires nécessaires : masques FFP2, gants normés, lunettes normées, etc. Or, j'ai fait le tour des collèges dans lesquels je suis administrateur. Ils ont effectivement fait des commandes, mais ils ne les ont pas reçues, puisqu'il y a partout des ruptures de stocks. A ce jour ils ne les ont pas. Peut-être faudrait-il vérifier auprès des collèges ce qu'il en est. Pour le personnel technique, ces équipements sont nécessaires et il serait problématique qu'ils fassent défaut.

D'une manière générale, cette réunion a été extrêmement fructueuse, et ce qui a été proposé tombait systématiquement sous le sens, ce qui m'a permis d'accorder un vote favorable à toutes les délibérations.

M. Le Président.- Merci M. VINCIGUERRA pour votre adhésion à ce que nous avons proposé. Pour ce qui concerne les équipements de protection commandés par les principaux de collèges, même si cela n'est pas de notre responsabilité directe, bien évidemment, si nous pouvons exprimer une solidarité sur ce sujet, nous le ferons. Nous ferons le tour, que les élus et notre administration collectent les besoins, et nous verrons de quelle manière nous pourrions essayer de subvenir à la défaillance des commandes en cours, même si je pense que ces problèmes sont en train de se déverrouiller et que les commandes devraient arriver progressivement.

Le rapport n°7, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

M. Le Président.- Je vous remercie. Tous les rapports ont été adoptés à l'unanimité. Mme BENASSAYAG souhaitait intervenir.

Mme BENASSAYAG.- Dans le cadre de ma délégation aux déplacements, je voudrais lancer une note positive sur ce passage obligé du confinement qui a mis en lumière une proposition pertinente que nous faisons depuis quelque temps avec la CCI, c'est-à-dire le télétravail et les horaires décalés. Depuis un certain temps, nous essayions de mettre en place ces horaires décalés avec la CCI et les entreprises, sans grands résultats. Nous nous apercevons ici que cette opération très pertinente permettrait de réduire les embouteillages aux heures de pointe. Je pense que nous sommes à un moment clé pour cette mise en place. Le Conseil départemental met en place des infrastructures très importantes pour pallier les engorgements routiers, et les salariés en horaires décalés pourraient éviter ces engorgements qui font perdre beaucoup de temps et d'argent. Je sollicite la CCI aujourd'hui pour que nous convoquions une séance de travail avec les entreprises pour mettre en place les horaires décalés et le télétravail. Ce sont des méthodes simples qui pourraient résoudre beaucoup de problèmes.

M. Le Président.- Merci Mme BENASSAYAG. Nous sommes tous convaincus qu'avec cette crise, de nouvelles habitudes et de nouvelles interrogations ont vu le jour, et que cela donnera naissance à de nouveaux comportements face au travail. Pour ma part, je pense

que le numérique peut nous apporter beaucoup de solutions, avec la nécessité évidemment que nous gardions le contact humain comme étant la base. Dans tous les cas, quelque chose de nouveau va se passer. Notre administration réfléchit à des décalages au niveau du temps de travail, mais aussi à des regroupements, puisque l'occupation de l'espace de travail sera aussi probablement modifiée. Nous y travaillons.

Nous sommes arrivés au terme de notre séance plénière. Comme la dernière fois, je vous propose pour conclure, avant de lever la séance, d'applaudir l'ensemble de nos fonctionnaires. Je vous remercie.

La séance est levée à 12 heures 45.